Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTE-NEUVIÈME SESSION
Documents officiels

8e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Mercredi 26 septembre 1984, à 10 h 30
NEW YORK

Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

1. M. GENSCHER (République fédérale d'Allemagne)* : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer les félicitations de la République fédérale d'Allemagne à l'occasion de votre élection à ces hautes fonctions. Nous savons que votre personnalité et vos talents remarquables ainsi que votre profond engagement envers la cause de l'Organisation des Nations Unies sont la garantie du succès dans votre tâche difficile. Nous voyons en vous le représentant d'un continent et d'un pays auxquels nous sommes liés par des relations amicales de longue date.

2. Je voudrais exprimer également la gratitude de mon pays à votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

3. En même temps, je voudrais remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs pour leurs efforts inlassables et pour l'excellent travail qu'ils ont accompli l'année dernière en vue de renforcer l'Organisation des Nations Unies et d'assurer la paix dans le monde.

4. J'ai le grand plaisir aujourd'hui de souhaiter au Brunéi Darussalam, nouvel Etat Membre, la bienvenue dans cette instance. Nous entretenons de bonnes relations bilatérales avec le Brunéi Darussalam auquel nous sommes aussi liés par des liens d'amitié, comme avec les autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [*ANASE*].

5. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [*A/39/1*], rapport qui incite à la réflexion, le Secrétaire général a rappelé les réalisations historiques de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons son appel pour que soient utilisées et renforcées les grandes possibilités de cette Organisation internationale afin d'empêcher et de régler les conflits.

6. Le monde d'aujourd'hui est marqué par les rapports entre les pays industriels du Nord et les pays en développement du Sud, et par les rapports entre les pays industriels démocratiques de l'Ouest et les pays industriels communistes de l'Est. L'Ouest et l'Est constituent la plus grande partie du Nord. Le Nord est une maison divisée, mais le Sud, aussi, est déchiré par des tensions et des antagonismes.

7. Le dialogue entre le Nord et le Sud est nécessaire. Les tensions internes dans le Nord et le Sud font obstacle à ce dialogue et le ralentissent. Le Nord et le Sud sont donc obligés de réduire leurs tensions internes et de consacrer leurs ressources intellectuelles et matérielles à un effort commun visant à élaborer un ordre international fondé sur l'égalité, le respect des intérêts et la coopération, un ordre international où tout le monde a des chances égales, où les gens peuvent développer leur force et leurs capacités, un ordre international où les droits de l'homme sont respectés et la justice sociale applicable à tous.

8. Cela exige ce que j'appellerai une politique intérieure internationale, une politique fondée sur la conviction que l'avenir de son propre pays ne peut être garanti que si l'avenir de tous les pays l'est également.

9. Le problème le plus pressant dans le domaine des rapports Nord-Sud est la crise provoquée par l'endettement dans de nombreux pays en développement, notamment en Amérique latine. Les Présidents de l'Argentine et du Venezuela ont fait allusion à cette situation dans leur allocution à l'Assemblée générale [*5e et 6e séances*]. Les effets de cette crise sont ressentis par le Sud et le Nord. Des mesures d'ajustement énergiques sont nécessaires si l'on veut que les pays endettés parviennent à une reprise économique. Ces mesures ont des répercussions politiques et sociales dans ces pays. Jacques de Larosière, le Directeur général du Fonds monétaire international [*FMI*], a dit récemment :

> "Il faut comprendre qu'il y a des limites sociales et politiques aux ajustements économiques. Les avantages obtenus par un pays du fait du service de sa dette et de la poursuite d'une politique d'ajustement doivent justifier le coût en misère humaine que peuvent entraîner de tels ajustements."

Ce n'est que dans cet esprit que le problème pourra être résolu.

10. La crise entraîne des difficultés pour le Nord également. Les restrictions sur les importations imposées par les pays endettés entraînent une réduction des exportations des pays industriels. Le système bancaire international a subi de fortes pressions. Il n'est possible de résoudre la crise que par un effort commun du Nord et du Sud. Les engagements au titre du service de la dette et les possibilités de service dans les pays en développement doivent être rééquilibrés. Il nous faut des stratégies de rééchelonnement à plus long terme pour permettre des efforts d'ajustement fructueux dans les pays endettés. Le Mexique a montré qu'il était possible de procéder à des ajustements fructueux. Nous avons toutes raisons d'espérer que les autres pays également, après une phase d'ajustement initiale pénible, réussiront à passer à la deuxième phase où les ajustements et la croissance pourront de nouveau aller de pair.

11. Ce n'est que par un dialogue intensif et une coopération solidaire que nous surmonterons la crise

* M. Genscher s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

provoquée par l'endettement. Par conséquent, nous nous félicitons du dialogue très approfondi sur le sujet qui doit avoir lieu au début de l'année prochaine dans le cadre du FMI et de la Banque mondiale.

12. Pour que la reprise économique et le développement puissent avoir lieu dans le tiers monde, un ensemble de mesures coordonnées est nécessaire.

13. Premièrement, les pays industriels doivent assurer leur propre croissance stable.

14. Deuxièmement, le protectionnisme doit être combattu. Les marchés doivent demeurer fluides et s'ouvrir davantage aux exportations du tiers monde. Il faut traduire dans les actes tout ce qui a été dit en faveur de la libéralisation du commerce.

15. Troisièmement, les taux d'intérêt internationaux excessivement élevés doivent baisser. Comment peut-on parvenir à une croissance continue dans les pays en développement étant donné le niveau actuel des taux d'intérêt réels ?

16. Quatrièmement, les pays en développement ont besoin de plus d'investissements directs de l'étranger. Les pays industriels doivent donc poursuivre leur politique tendant à encourager les investissements et les pays en développement, de leur côté, doivent créer un climat favorable à ces investissements. Les investissements directs permettent de transférer non seulement des capitaux mais également la technologie et l'expérience en matière de gestion et facilitent l'accès au marché mondial. Le transfert de technologies vers le tiers monde doit être encouragé avec la plus grande énergie. Un accord sur des codes équilibrés pour les entreprises transnationales et les transferts de technologies encouragerait les investissements.

17. Nous devons accorder une attention et une assistance particulières aux pays les plus pauvres du monde. Depuis 1971, le nombre des pays les moins avancés est passé de 25 à 36. Leur croissance économique et, en particulier, leur production alimentaire ne suivent pas le rythme de la croissance démographique. Le fardeau de la dette est écrasant. Ils ont besoin d'une aide publique au développement accrue. C'est pourquoi la République fédérale d'Allemagne a toujours accordé une attention particulière à ces pays dans sa coopération en matière de développement. Depuis des années, elle leur fournit des subventions uniquement. Elle a même annulé la dette publique de la plupart de ces pays.

18. La situation est particulièrement dramatique dans de nombreux pays africains. L'Afrique a besoin de la solidarité internationale et des efforts coordonnés de la communauté internationale. La sécurité alimentaire doit être au cœur de ces efforts. Les besoins les plus pressants doivent être satisfaits; l'autosuffisance doit être renforcée. L'Afrique est donc au centre de notre coopération en matière de développement. Plus de 40 p. 100 de notre aide totale est destinée à ce continent. En réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général, nous avons fourni 50 millions de deutsche marks supplémentaires pour une action spéciale en faveur de la sécurité alimentaire en 1984. Le rapport de la Banque mondiale sur l'Afrique au sud du Sahara renforce notre intention d'augmenter, en 1985, les fonds alloués à l'Afrique.

19. A ce stade, j'aimerais lancer un appel aux pays industriels dotés d'organisations commerciales d'Etat pour qu'ils établissent un rapport acceptable entre leur aide au développement et leur puissance économique et leurs dépenses en armements. Eux aussi devraient ouvrir plus largement leurs portes aux exportations des pays en développement. Ils n'absorbent que 5 p. 100 de toutes les exportations des pays en développement alors que plus des deux tiers de ces exportations vont vers les Etats industriels occidentaux.

20. D'après les estimations de la Conférence internationale sur la population tenue à Mexico du 6 au 14 août 1984, la population du monde va pratiquement doubler ces quarante prochaines années en dépit de tous les efforts déployés pour ralentir la croissance démographique. Cela va multiplier et aggraver les problèmes auxquels l'humanité est confrontée. C'est à nous qui vivons aujourd'hui qu'il incombe de léguer à nos enfants et à nos petits-enfants un monde où ils pourront vivre dans la dignité humaine. On voit venir le moment où le "vaisseau spatial Terre" ne sera plus à même de porter l'humanité.

21. Ce danger pour l'avenir est universel et contraint la communauté des nations à mettre en commun ses ressources. Un plus grand nombre d'hommes signifie un plus grand besoin de produits alimentaires, d'eau potable, de vêtements, de logements, d'écoles, d'emplois, d'hôpitaux et de centres de loisirs. Tous ces biens ne sont pas disponibles en quantité suffisante pour la majorité des hommes qui vivent aujourd'hui. Pourtant, nous devons les fournir à plus de 8 milliards d'hommes et le temps presse.

22. Une population accrue aura des conséquences plus graves encore pour l'environnement. Aujourd'hui déjà, nous voyons les déserts gagner du terrain, des sols fertiles devenir salins et s'éroder, la végétation des pays industriels être menacée par des pluies acides. Chaque année, nombre d'espèces animales et végétales disparaissent à jamais. Les mers et les eaux intérieures deviennent polluées. La combustion des hydrocarbures est nuisible au climat mondial. Les déchets industriels, les ordures et les égouts représentent des défis techniques et financiers redoutables pour la communauté mondiale. Le PNUE doit devenir la force motrice d'une politique écologique mondiale. Mais toute coopération internationale est vaine si la protection de l'environnement n'est pas assurée chez soi, dans son propre pays. L'air pollué et les eaux empoisonnées ne connaissent pas les frontières nationales. C'est pourquoi nous discutons et négocions avec tous nos voisins de l'Ouest et de l'Est de l'action commune à adopter pour combattre les dangers de la pollution. La Conférence sur l'environnement, qui s'est tenue à Munich, a véritablement relancé l'approche commune concernant la pollution transfrontières. Pour combattre la pollution de l'environnement à son origine, il faut désormais accorder une plus grande attention, dans la coopération économique publique et privée avec le tiers monde, au besoin de protéger les sources naturelles de la vie.

23. En République fédérale d'Allemagne, densément peuplée et hautement industrialisée, les problèmes écologiques sont apparus plus tôt qu'ailleurs. C'est dire que nous avons acquis une vaste expérience pour ce qui est de détecter, mesurer et combattre la pollution. Nous sommes prêts à partager cette expérience avec toutes les parties intéressées.

24. Les énormes tâches de la croissance économique et de la protection de l'environnement, du développement et de la production alimentaire ne peuvent être menées à bien sans les possibilités offertes par les nouvelles formes des techniques de pointe. Les nouveaux progrès techniques devraient être au service de toute l'humanité. On ne doit pas les utiliser à mauvais escient comme instruments de pouvoir.

25. La biotechnologie, par exemple, fournira au tiers monde d'énormes possibilités nouvelles pour l'agriculture et la solution du problème alimentaire. Il paraît possible de cultiver des plantes donnant des fruits même dans des conditions climatiques et agraires difficiles en utilisant les méthodes de manipulation génétique. Il paraît possible également d'augmenter considérablement les récoltes et de réduire sensiblement les engrais chimiques. Les programmes internationaux de recherche pour encourager l'agriculture dans les pays en développement doivent tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la biotechnologie.

26. Mais cette nouvelle forme de technique nous fait également prendre conscience du fait que les technologies de pointe, si elles nous offrent de nouvelles possibilités, nous confrontent aussi à des dangers qu'il nous faut maîtriser dès à présent. Le respect de la création doit nous guider lorsque nous nous livrons aux manipulations génétiques. Nous devons être vigilants si nous ne voulons pas qu'on se livre à des tentatives de manipulation de l'hérédité humaine. La dignité de l'homme exige que ces manipulations soient interdites et rendues impossibles dès à présent. C'est là un sujet qui intéresse aussi l'Organisation des Nations Unies.

27. La coopération entre le Nord et le Sud doit réduire les écarts de prospérité, éliminer la faim et le besoin, la maladie et l'ignorance; elle doit assurer le respect des droits de l'homme fondamentaux.

28. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels doivent occuper une place centrale dans les activités de l'Organisation des Nations Unies. La paix et les droits de l'homme vont de pair. Quiconque viole les droits de l'homme rompt, par là même, les engagements contractés aux termes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Quiconque viole les droits de l'homme enfreint le droit international.

29. Pour la République fédérale d'Allemagne, une politique active d'appui aux droits de l'homme constitue un pilier de sa politique de paix. Un projet de convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants[1], auquel nous adhérons et attachons une grande importance, a été présenté à l'Assemblée générale. Nous exhortons tous les Etats Membres à accepter le projet de convention et les mesures de contrôle qu'il prévoit et permettre ainsi son entrée en vigueur. La torture, qui est l'un des plus terribles fléaux de l'humanité, doit disparaître du monde. Personne ne devrait être livré aux mains de tortionnaires et aucun tortionnaire ne devrait connaître l'impunité.

30. Nous nous félicitons de la réaction favorable à notre proposition de protocole facultatif qui viserait à abolir la peine de mort. Je demande une coopération constructive à cet égard et lance un appel à tous les Etats qui n'ont pas encore aboli la peine de mort.

31. Le racisme et en particulier l'*apartheid* en Afrique du Sud constituent une violation fondamentale de la dignité humaine. Nous lançons un appel à la République d'Afrique du Sud pour qu'elle permette à tous ses citoyens d'exercer leurs droits de l'homme les plus élémentaires.

32. L'Organisation des Nations Unies a besoin d'institutions qui permettent d'assurer une meilleure protection des droits de l'homme. Les appels en faveur de la nomination d'un Haut Commissaire aux droits de l'homme et de la création d'un tribunal des droits de l'homme nous indiquent la voie à suivre pour parvenir à cet objectif.

33. La Charte des Nations Unies représente un effort admirable pour éliminer les structures établies, fondées sur la possession et la projection de la puissance, et pour créer de nouvelles structures. Mais, l'Organisation des Nations Unies n'a pas encore unifié les nations du monde. Le monde est encore caractérisé par des rivalités qui sont issues de la méfiance entre les nations et les blocs. C'est le résultat d'expériences amères faites au cours de l'histoire. L'histoire du monde a enseigné aux nations à être prêtes à faire face à l'agression extérieure.

34. On recourt toujours à la force. Le peuple afghan aspire à son droit de préserver, dans la paix, son indépendance, son autodétermination, et la foi de ses pères. Le Laos et le Kampuchea luttent pour leur indépendance. Dans la guerre du Golfe des hommes trouvent encore une mort qui n'a aucun sens. L'Amérique centrale est déchirée par des tensions s'exerçant à l'intérieur comme à l'extérieur. L'indépendance de la Namibie est toujours retardée. En Afrique du Sud, des hommes sont victimes de discrimination en raison de leur couleur. Le Moyen-Orient ne connaîtra pas la paix tant que la violence, et non les négociations, sera à l'ordre du jour. Si l'on ne prend pas l'engagement de s'abstenir de recourir à la force, si l'on ne permet pas au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et si l'on ne reconnaît pas à tous les Etats, y compris Israël, le droit d'exister, une paix juste et durable est impossible au Moyen-Orient.

35. Nous devons renforcer l'influence pacifiste des Nations Unies. Le Secrétaire général a fort justement signalé qu'il faudrait parler moins de l'inefficacité des Nations Unies et davantage du manque de volonté des Etats d'utiliser ses possibilités. A cette fin, le principe de l'universalité doit demeurer inviolé. En dépit de toutes nos divergences, nous devons toujours mener le dialogue de telle sorte que sa poursuite apparaisse souhaitable pour tous les participants. Nous savons tous à quel point il est difficile de régler ou même de réduire les conflits une fois qu'ils sont déclenchés. Voilà pourquoi ils doivent être étouffés dans l'œuf. A cette fin, nous avons besoin d'un système efficace d'alerte avancée permettant au Conseil de sécurité et au Secrétaire général d'agir promptement. Nous appuyons les propositions du Secrétaire général à ce sujet.

36. Au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, la République fédérale d'Allemagne, ainsi que d'autres

délégations, a présenté des propositions sur la prévention des conflits internationaux.

37. Notre initiative en ce qui concerne les réfugiés, qui vise à réduire grâce à la coopération politique les flux considérables de réfugiés, a également pour objectif d'étouffer les conflits potentiels.

38. Le respect de l'interdiction de l'usage de la force est le premier pas nécessaire. Le fait de s'engager à ne pas recourir à la force ne signifie pas qu'il faille renoncer à ses convictions, à ses valeurs et à ses intérêts. Cet engagement concerne surtout la forme et les moyens utilisés par les Etats pour régler leurs différends. L'engagement de s'abstenir du recours à la force est l'un des principes fondamentaux et indispensables permettant la coexistence pacifique entre les Etats. La politique de la République fédérale d'Allemagne est une politique de paix, fondée sur l'engagement de s'abstenir de recourir à la force. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [*OTAN*], auquel nous appartenons, est fondée sur cette base. Dans leur déclaration de Bonn le 10 juin 1982, les alliés ont déclaré :

> "Notre objectif est d'empêcher la guerre et, tout en protégeant la démocratie, de jeter les bases d'une paix durable. Aucune de nos armes ne sera jamais utilisée à d'autre fin que pour répondre à une attaque."

39. Nous savons également que la force militaire à elle seule ne peut garantir un avenir pacifique. Le désarmement et la limitation des armements font donc partie intégrante de notre politique en matière de sécurité. En Europe, l'Est et l'Ouest se font face, avec des arsenaux considérables; les énormes ressources qui sont consacrées aux armements, partout dans le monde, pourraient nous aider, nous-mêmes et les pays en développement, à modeler notre avenir. Les montants des dépenses en armements à travers le monde sont révélateurs de la méfiance qui règne actuellement. L'accroissement de la confiance et le désarmement sont des exigences qui concernent la communauté internationale tout entière, à l'Est et à l'Ouest, au Nord et au Sud.

40. Aucune région du monde ne peut aujourd'hui trouver la paix et la sécurité par elle-même. La limitation des armements en Europe renforce la paix et la stabilité dans le monde. Le dialogue mondial et régional sur le désarmement et la limitation des armements n'a pas été interrompu. Le pessimisme et la résignation ne doivent pas condamner nos efforts qui doivent s'inspirer de la volonté d'utiliser les instruments disponibles pour poursuivre une politique active. Cela signifie surtout que des négociations doivent avoir lieu. Ce principe doit s'appliquer partout et à toutes les armes. Aucun système d'armements ne doit faire exception. Personne ne peut songer à ses seuls intérêts de sécurité; les intérêts légitimes des autres doivent également être reconnus. Nul ne peut rechercher la sécurité aux dépens des autres.

41. Nous sommes heureux que le président Reagan ait proposé à l'Union soviétique, du haut de cette tribune [*4e séance*], un dialogue approfondi sur le désarmement. Ce dialogue est dans l'intérêt de tous les peuples. Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont une responsabilité particulière étant donné leur potentiel nucléaire et leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*].

42. Comme le Président des Etats-Unis, nous sommes favorables à la reprise des négociations sur les armes nucléaires entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sans conditions préalables. Nous appuyons le vœu américain de réduire sensiblement les armements stratégiques intercontinentaux. Comme par le passé, nous voulons que les Etats-Unis et l'Union soviétique renoncent globalement aux missiles à portée intermédiaire placés au sol. Nous appuyons tout accord équilibré à cette fin.

43. Nous demandons un contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique pendant qu'il est encore temps.

44. Au cours des Pourparlers de Vienne sur la réduction réciproque des forces et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale, nous voulons parvenir à la parité dans les forces classiques par des réductions mutuelles de troupes en Europe centrale.

45. Nous prions instamment les participants à la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, tenue à Stockholm, de se mettre d'accord sur des mesures concrètes, importantes sur le plan militaire et vérifiables pour assurer la sécurité et accroître la confiance. Ces mesures doivent s'appliquer à l'ensemble de l'Europe.

46. Nous demandons que l'engagement de s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force soit concrétisé et réaffirmé dans le cadre du mandat donné à la Conférence de Stockholm. Il doit s'appliquer à tous les Etats, au sein du système d'alliances, et à toutes les actions des Etats participants à travers le monde.

47. Nous demandons que de nouvelles initiatives soient prises dans le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La proposition finlandaise d'organiser une conférence au niveau politique pour marquer le dixième anniversaire de la signature de l'Acte final d'Helsinki[2] mérite notre appui.

48. Nous demandons à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies de s'associer au processus d'accroissement de la confiance dans toutes les parties du monde de façon pratique et sérieuse, permettant ainsi d'améliorer les conditions de désarmement et de limitation des armements dans le monde.

49. Il demeure important, compte tenu de l'accroissement universel des dépenses militaires, de publier les budgets militaires afin de les comparer. Nous demandons que soit établi un registre des Nations Unies fournissant des informations sur les exportations et les importations d'armements à travers le monde.

50. Nous voulons une interdiction mondiale, complète et vérifiable des armes chimiques. Il ne suffit pas d'interdire les armes chimiques en Europe, car on maintient ainsi la possibilité de les utiliser ailleurs.

51. Les engagements découlant des négociations sur le désarmement doivent être vérifiables. La République fédérale d'Allemagne contribuera au succès des négociations sur le désarmement.

52. L'Europe a connu les horreurs de deux guerres mondiales. La Communauté européenne est née de

ces expériences. Nous recherchons l'union européenne. Les peuples rassemblés dans cette union développeront leurs forces et leurs capacités afin que l'Europe puisse occuper la place qui lui revient de droit dans le monde.

53. L'amitié franco-allemande montre comment les leçons de l'histoire peuvent être prises au sérieux. La commémoration commune des victimes de la guerre par le chancelier de la République fédérale d'Allemagne et le Président de la République française, au cimetière militaire de Verdun, est un symbole de réconciliation et d'amitié.

54. Les Etats de la Communauté européenne veulent construire l'avenir ensemble. Mais l'Europe, c'est plus que les 10 Etats, 12 bientôt de la Communauté européenne. Nous recherchons la coopération avec tous les Etats d'Europe. Nous, Allemands, sommes conscients de la responsabilité qui découle de l'histoire de notre pays et de notre situation au cœur de l'Europe. La République fédérale d'Allemagne a lié fermement son sort à celui de l'Europe. Notre politique est une politique de paix en Europe. Avec les autres Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, nous voulons créer, sur la base de l'Acte final d'Helsinki, un ordre pacifique en Europe où la coopération puisse s'établir librement entre les Etats, quelles que soient les différences de leurs systèmes. Nous recherchons un ordre pacifique où les nations, ainsi que cela est prévu dans l'Acte final d'Helsinki, puissent décider de leur propre avenir et vivre à l'abri de la violence, des menaces et des entraves à leur liberté, où les peuples puissent jouir de l'exercice de leurs droits légitimes et des fruits des échanges internationaux pacifiques.

55. C'est également mener une politique de paix en Europe que de déclarer, comme dans la lettre sur l'unité allemande, que notre objectif politique est d'œuvrer à la paix en Europe où la nation allemande retrouvera son unité grâce à une autodétermination libre.

56. Les traités conclus entre mon pays et nos voisins de l'Est dans les années 70 ont ouvert la voie à l'Acte final d'Helsinki. Nous respectons chaque terme de ces traités. La République fédérale d'Allemagne respecte l'intégrité territoriale de tous les Etats à l'intérieur de leurs frontières existantes, en se fondant sur la situation actuelle en Europe. Elle ne revendique ni ne revendiquera aucun territoire auprès de quiconque. Elle considère que les frontières de tous les Etats sont et demeurent inviolables. Nous demandons instamment à tous les Etats d'éduquer leur jeunesse dans la paix et le respect des autres nations et d'autres opinions. L'éducation dans la haine compromet la paix. Les polémiques au sujet des intentions pacifiques des autres nations empoisonnent l'atmosphère.

57. La République fédérale d'Allemagne souhaite donner un nouveau souffle aux traités conclus avec ses voisins de l'Est. Nous voulons que l'Acte final d'Helsinki soit mis en œuvre sous tous ses aspects. Nous voulons poursuivre le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ce processus a amélioré la situation en Europe. Il a résisté aux graves tensions qui ont marqué le climat international. La contribution de tous les participants à la Conférence, des grands Etats comme des petits, demeurera indispensable pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous voulons coopérer avec tous les Etats du Pacte de Varsovie. Nous voulons coopérer dans les domaines politique, économique, technologique et écologique. Nous voulons des échanges culturels étroits.

58. Nous poursuivrons résolument et patiemment la voie que nous avons tracée vers le compromis et la compréhension. Nous ne nous laisserons pas décourager ni déconcerter. Nous poursuivrons systématiquement avec l'Union soviétique le dialogue et la coopération fondés sur le Traité de Moscou et menés de façon continue même pendant des périodes difficiles. Ce traité, comme l'accord économique à long terme, ouvre de larges perspectives que l'on doit exploiter.

59. Le désir de compréhension et de réconciliation entre Allemands et Polonais détermine notre réflexion et notre ligne de conduite envers la nation polonaise. Le Traité de Varsovie, conclu le 7 décembre 1970, a rompu une fois pour toutes le cercle vicieux de l'injustice et des représailles. Ce fut là l'un des jalons les plus importants de la politique allemande et européenne d'après guerre.

60. Notre coopération avec la République démocratique allemande, même aux moments de tension Est-Ouest, est l'expression d'une responsabilité enracinée dans l'histoire des deux Etats allemands envers la paix en Europe. Cette responsabilité doit également révéler sa valeur dans la solution commune des problèmes humains et techniques. Les peuples doivent pouvoir profiter personnellement des bienfaits de la détente et, dans ce domaine, nous avons fait des progrès. Nous souhaitons que les deux Etats allemands continuent de suivre la voie tracée par le Traité de base de la normalisation des relations et l'Acte final d'Helsinki. Nous souhaitons qu'ils donnent un exemple en s'acquittant de leurs obligations qui découlent de l'Acte final. Nous remplirions de cette façon les devoirs inhérents à la reconnaissance de notre responsabilité commune.

61. L'amélioration des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique est d'une importance vitale pour les relations Est-Ouest et la paix mondiale. L'examen des principes d'égalité et de respect mutuel énoncés dans la Déclaration américano-soviétique de 1972 pourrait préparer la voie à une telle évolution. Le président Reagan dans son allocution à l'Assemblée [*4e séance*] a exprimé la volonté de son pays de coopérer avec l'Union soviétique pour assurer la paix dans le monde. Cette attitude devrait susciter une réponse favorable de la part de l'Union soviétique. Quant à nous, nous ne pouvons rien offrir pour remplacer le dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique mais, comme d'autres Etats de taille petite ou moyenne, nous contribuons à améliorer les relations Est-Ouest. Ce n'est pas là une maigre contribution.

62. L'Europe, si souvent accablée par les guerres et à l'origine de nombreuses guerres dans d'autres parties du monde, doit aujourd'hui servir de point de départ pour des initiatives en faveur de la paix et de la coopération dans toutes les parties du monde. C'est pourquoi, en tant que membre de la Communauté européenne, la République fédérale d'Allemagne se fonde aussi, dans ses relations avec les pays du tiers monde, sur une politique qui, comme il a été déclaré

dans la deuxième Convention de Lomé[3], a pour but "de renforcer, sur la base d'une complète égalité entre partenaires et dans leur intérêt mutuel, leur coopération étroite et continue dans un esprit de solidarité internationale".

63. Nous recherchons l'amitié et la coopération fondées sur l'égalité avec les pays du Sud. Nous adhérons au principe du non-alignement authentique parce qu'il préserve l'indépendance et offre une protection contre les aspirations hégémoniques étrangères. Le Mouvement des pays non alignés devient de plus en plus un facteur de stabilisation en politique internationale.

64. Le pays le plus peuplé du monde, la République populaire de Chine, est d'une grande importance pour la stabilité du monde. Nous sommes heureux de constater que la Chine ouvre ses portes à l'Asie et au monde en général et qu'elle exerce sa part de responsabilité en ce qui concerne la paix et la coopération internationales.

65. Les groupes régionaux offrent aux Etats de taille petite et moyenne la possibilité d'unir leurs ressources et de maintenir ensemble leur indépendance. La Communauté européenne coopère étroitement avec les Etats membres de l'ANASE et du Pacte andin dans le cadre des accords de coopération. Nous préconisons une coopération plus étroite entre les membres de la Communauté européenne et les Etats du Conseil de coopération du Golfe. Nous jouons notre rôle pour assurer que le dialogue euro-arabe s'intensifie encore.

66. Dans quelques jours, les ministres des relations extérieures des Etats de la Communauté européenne, de l'Espagne et du Portugal se réuniront à San José avec leurs homologues des pays d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora pour inaugurer un dialogue politique et jeter les bases d'une coopération économique entre la Communauté européenne et l'Amérique centrale.

67. Le Nord et le Sud doivent se parler, négocier ensemble, trouver des solutions communes aux problèmes présents et futurs de l'humanité. Le dialogue Nord-Sud ne réussira que s'il est mené en tenant compte de la dignité égale de toutes les cultures de ce monde. Les échanges culturels entre le Nord et le Sud ne doivent pas être considérés comme un sujet marginal mais ils doivent être au centre même de ces entretiens. Notre monde est plein de préjugés culturels qui, souvent, puisent leurs racines dans l'ignorance. Nous avons tous beaucoup à apprendre les uns des autres. Le Nord peut être plus riche que le Sud, mais il n'est pas plus sage, plus humain ou plus cultivé pour autant. La culture du Nord et celle du Sud doivent, chacune, reconnaître la valeur égale de l'autre dans sa propre dignité culturelle. C'est une question qui dépend de notre attitude mentale face à d'autres peuples.

68. L'arrogance envers d'autres peuples provient très souvent du mépris pour leur identité culturelle et leurs réalisations. Pour comprendre un pays, il faut comprendre sa culture. L'expérience de l'équivalence des cultures n'est pas innée chez les peuples. Elle exige des échanges culturels intensifs. Nous sommes prêts à donner; nous sommes prêts à recevoir. Les échanges culturels contribuent à l'instauration d'un ordre international pacifique.

69. Ces derniers jours, les nations du monde ont, avec espoir et anxiété, tourné les yeux vers le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Elles sont inquiètes. Ce n'est pas uniquement l'existence de tensions qui les inquiète mais l'apparente augmentation de ces tensions. Et elles se demandent ce qui va arriver si ces tensions continuent de s'accroître.

70. Les problèmes auxquels nous devons faire face sont graves et difficiles. Personne ne s'attend qu'au cours de ces quelques jours nous découvrions une formule magique qui puisse les résoudre tous d'un seul coup. Toutefois, les nations sont en droit d'espérer une chose : un signe d'espoir de notre part; un signe montrant que les gouvernements du monde ont reconnu le danger; un signe indiquant qu'ils veulent mettre un terme à la tension croissante. Les nations ne veulent pas nous entendre réitérer des positions qu'elles connaissent depuis longtemps et qui sont inconciliables, pas plus qu'elles ne veulent nous entendre nous blâmer les uns les autres. Elles veulent savoir ce que nous voulons réellement faire afin de servir la cause commune de la paix. Nous ne devons pas les décevoir.

71. J'ai expliqué comment mon pays s'acquitte de ses responsabilités. La République fédérale d'Allemagne fait face au défi de la paix avec la confiance d'un pays dont les citoyens peuvent s'épanouir en toute liberté et aider librement à construire un monde humanitaire et juste. Ce noble objectif d'un monde juste et humanitaire doit nous inspirer alors que nous nous préparons à célébrer le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en 1985, et à commémorer l'Année internationale de la paix, en 1986.

72. M. WU Xuegian (Chine) [*interprétation du chinois*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation chinoise, je tiens tout d'abord à vous adresser, à vous l'éminent représentant de la Zambie, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que, sous votre direction, la présente session accomplira efficacement la mission qui lui est confiée. Mes remerciements vont également à votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, pour la contribution qu'il a apportée à la trente-huitième session. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue au Brunéi Darussalam, un proche voisin de la Chine, qui vient d'être admis à l'Organisation des Nations Unies.

73. Chaque année, les représentants des gouvernements des divers pays se trouvent réunis ici pour procéder à un vaste échange de vues sur la situation internationale et explorer les moyens de sauvegarder la paix mondiale, d'assurer la sécurité internationale et d'accroître le bien-être de l'humanité. Ce fait même démontre l'importance de l'Organisation des Nations Unies et de sa mission historique.

74. En examinant l'évolution de la situation internationale depuis un an, on ne peut manquer d'éprouver de l'inquiétude. Avec la suspension des négociations sur le désarmement, les deux grandes puissances nucléaires ont accéléré le déploiement en Europe de leurs missiles à portée intermédiaire et adopté des contre-mesures, entraînant une nouvelle escalade dans leur course aux armements nucléaires. Cela constitue une nouvelle menace pour tous les pays européens et

devient un sujet de profonde préoccupation pour les pays du monde entier. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, alors que les deux guerres d'agression en Asie n'ont toujours pu être arrêtées, une nouvelle invasion armée a eu lieu en Amérique centrale. Les crises qui règnent toujours au Moyen-Orient et le feu de la guerre qui s'étend dans la région du Golfe suscitent une préoccupation générale. En Afrique australe, la tension et les graves contradictions ne se sont pas substantiellement atténuées.

75. En même temps, les nombreuses difficultés économiques que connaissent beaucoup de pays en développement ont démontré que les contradictions s'aggravent entre le Nord et le Sud et que le fossé se creuse entre les pays nantis et les pays pauvres. Par conséquent, je crois que personne ne peut nier que la paix et le développement, généralement parlant, demeurent dans le monde d'aujourd'hui les deux problèmes fondamentaux qui touchent aux intérêts de tous les peuples. J'aimerais saisir cette occasion pour faire, au nom du Gouvernement chinois, des observations sur ces deux problèmes.

76. A l'heure actuelle, ce qui touche et inquiète surtout les peuples c'est la menace d'une guerre nucléaire. Malgré les innombrables négociations engagées sur le désarmement nucléaire et la gamme de projets avancés à cette fin, les armes nucléaires ont continué à augmenter, et leur accumulation a atteint un niveau extrêmement dangereux. Il est reconnu universellement que les deux superpuissances doivent assumer la principale responsabilité sur ce problème, car ce sont elles, et elles seules, qui détiennent plus de 95 p. 100 des armements nucléaires existant dans le monde et qui sont en position de déclencher une guerre nucléaire. Si elles choisissent de se servir d'une petite portion de leur arsenaux nucléaires, non seulement les peuples des deux grandes puissances nucléaires en pâtiront, mais encore les peuples du monde entier seront entraînés dans un holocauste sans précédent. C'est pourquoi nombre de pays, petits ou moyens, et les peuples du monde entier exigent, à juste titre d'ailleurs, que les deux grandes puissances nucléaires mettent immédiatement fin à leur course aux armements nucléaires et qu'elles procèdent les premières à la réduction massive des armements nucléaires.

77. Actuellement, la course aux armements entre les deux grandes puissances nucléaires est en train de s'étendre à l'espace extra-atmosphérique. Elles sont toutes deux en train d'accélérer la mise au point de leurs systèmes de missiles antibalistiques, afin d'accroître leur capacité d'offensive stratégique par des moyens perfectionnés de défense stratégique. Dernièrement, elles ont fait certains gestes à propos du problème des armes spatiales, faisant chacune assaut de propagande en matière de négociations. Mais ce que l'on constate, c'est que les négociations n'ont pas encore commencé sérieusement, alors que chacune des deux superpuissances se hâte de renvoyer à l'autre la responsabilité d'avoir entravé et saboté les négociations. Cela ne peut qu'éveiller la méfiance. Ont-elles réellement l'intention de mener des négociations ou veulent-elles simplement dissimuler ainsi leur course aux armements dans l'espace ?

78. A mesure que s'intensifie la course aux armements entre les deux grandes puissances nucléaires, le danger d'une guerre nucléaire s'aggrave chaque jour davantage. Chacune des deux, quoique déjà en possession des forces nucléaires atteignant un point de sursaturation et ayant un excès de puissance destructrice, fait l'impossible pour s'assurer la suprématie sous prétexte de maintenir la parité et la sécurité égale, de crainte que l'autre partie ne la surpasse sur le plan tant quantitatif que qualitatif. Cette pratique d'escalade progressive des armements nucléaires ne peut que susciter des doutes sur leur sincérité en matière de désarmement. Les peuples du monde qui veulent un désarmement véritable et efficace exigent l'assurance qu'ils peuvent vivre dans la paix et la sécurité.

79. Le Gouvernement et le peuple chinois sont depuis toujours partisans du désarmement nucléaire. Ils préconisent que des efforts soient faits pour assurer des progrès dans le désarmement classique de même que dans le désarmement nucléaire. Si la Chine possède une petite quantité d'armes nucléaires, c'est uniquement pour sa légitime défense. A maintes reprises, nous avons déclaré solennellement qu'à aucun moment ni en aucune circonstance la Chine ne serait la première à utiliser les armes nucléaires, et qu'elle s'engage sans aucune condition à ne pas s'en servir contre les pays non nucléaires et les régions dénucléarisées. La Chine n'a jamais pris part à la course aux armements nucléaires et n'a pas l'intention de le faire ni de se décharger de sa responsabilité en matière de désarmement nucléaire.

80. La position chinoise sur le désarmement nucléaire peut se ramener aux trois points essentiels suivants. Premièrement, nous sommes pour l'interdiction complète et la destruction totale de toutes les armes nucléaires. Telle est notre position fondamentale. Deuxièmement, nous proposons, comme une mesure pratique en matière de désarmement nucléaire, que, lorsque les Etats-Unis et l'Union soviétique auront cessé les premiers la production, le perfectionnement et les essais d'armes nucléaires et qu'ils seront parvenus à un accord sur la réduction massive de leurs arsenaux nucléaires, on convoque une conférence internationale largement représentative, réunissant tous les pays nucléaires, pour élaborer en commun des mesures concrètes pour parvenir au désarmement nucléaire. Troisièmement, avant de réaliser ces objectifs et pour réduire la menace d'une guerre nucléaire et faire preuve de bonne volonté en matière de désarmement nucléaire, tous les pays nucléaires doivent s'engager à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires, à prendre inconditionnellement l'engagement de ne pas utiliser ni de menacer d'utiliser les armes nucléaires contre des Etats non nucléaires et des zones dénucléarisées et à conclure entre eux un accord sur la non-utilisation mutuelle des armes nucléaires.

81. Nous appuyons la légitime exigence des peuples du monde concernant l'interdiction des armes nucléaires et la prévention d'une guerre nucléaire et nous apprécions toute proposition judicieuse en faveur du désarmement nucléaire et du maintien de la paix mondiale. Pour faire progresser le désarmement nucléaire, nous sommes disposés, si tous les autres pays nucléaires y consentent, à procéder à des échanges de vues, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ou dans d'autres forums, sur les problèmes tels que la prévention d'une guerre nucléaire, la cessation

de la course aux armements nucléaires et la réalisation du désarmement nucléaire.

82. Face à la présente situation, force nous est de souligner qu'il y a grande urgence à exiger des deux grandes puissances nucléaires qu'elles arrêtent leur course aux armements nucléaires et le déploiement de nouveaux missiles à portée intermédiaire, qu'elles reprennent des négociations sur le désarmement nucléaire en vue de réduire et de détruire ces missiles nucléaires déjà déployés en Europe, en Asie et dans d'autres régions du monde et qu'elles cessent immédiatement leur course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes pour la conclusion au plus tôt d'un traité sur l'interdiction de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, pour l'interdiction de la mise au point, de l'essai, du perfectionnement, de la production, du déploiement et de l'emploi de toutes les armes destinées à une guerre éventuelle dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi que pour le démantèlement de tous les systèmes d'armes extra-atmosphériques existants. C'est là une nécessité impérieuse aussi bien pour démilitariser l'espace extra-atmosphérique que pour assurer ses utilisations pacifiques par l'humanité.

83. La Chine s'est toujours opposée à la mise au point, à la production et à l'emploi de toutes les armes biologiques nuisibles à l'humanité. Le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine vient d'adopter, le 20 septembre 1984, une décision relative à l'adhésion de la Chine à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [*résolution 2826 (XXVI), annexe*]. La Chine entend désormais joindre ses efforts à ceux des autres pays afin de combattre tout acte qui violerait cette convention et de travailler à son perfectionnement plus poussé, et ce pour contribuer à l'accélération du processus global du désarmement.

84. Une raison essentielle de l'instabilité et de la tension qui règnent dans le monde est la perpétration, dans les relations internationales, d'actes tels que la violation de la souveraineté d'autres pays, l'invasion et l'occupation de leur territoire, l'ingérence dans leurs affaires intérieures et le recours à la force contre eux, en violation du principe fondamental de l'égalité souveraine de tous les pays énoncé dans la Charte des Nations Unies.

85. Nous sommes d'avis que toutes les nations, grandes ou petites, puissantes ou faibles, riches ou pauvres, doivent se traiter d'égale à égale, se respecter mutuellement, vivre en harmonie et coopérer dans l'intérêt mutuel. Les affaires d'un pays doivent être réglées par son peuple lui-même. Toute ingérence extérieure est illégale et inadmissible.

86. Tous les pays du monde doivent, dans la poursuite de leur politique extérieure, observer les normes régissant les relations internationales et se conformer à la Charte. Or les superpuissances, tablant sur leur dimension et leur force et s'imaginant pouvoir faire comme bon leur semble, cherchent souvent à imposer leur volonté aux autres. Au lieu de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale d'autres pays, elles pratiquent l'hégémonisme et la politique du plus fort, et se livrent même à l'agression contre des pays petits et faibles. Certains hégémonistes régionaux, enhardis par le soutien des superpuissances, se conduisent eux aussi en despotes et essaient d'annexer par la force les territoires de leurs voisins. De cette auguste tribune de l'Assemblée générale, nous avons plus d'une fois condamné les actes d'agression perpétrés par les hégémonistes, grands ou petits, en violation de la Charte des Nations Unies et de la sécurité internationale. Et aujourd'hui, encore une fois, nous dénonçons énergiquement ces actes. Les peuples du monde continueront à condamner les hégémonistes à juste titre tant que ces derniers persisteront dans leurs actes d'agression.

87. Aujourd'hui, il existe nombre de points chauds dans le monde. Et des régions risquent de devenir des points chauds demain. Le Kampuchea est toujours sous la botte de l'envahisseur. La guerre d'agression contre l'Afghanistan ne fait que s'intensifier et s'étendre. La situation au Moyen-Orient et en Amérique centrale reste complexe, tendue et précaire. En Afrique australe, les racistes et les colonialistes persistent à entraver la réalisation de l'indépendance nationale et menacent la sécurité des pays voisins. Certains de ces points chauds sont le résultat de l'agression directe de la part des superpuissances, alors que d'autres se sont transformés en crises internationales à cause de leur immixtion et de leur ingérence ou de leur appui occulte et de leurs manigances. Pour apaiser ces "points chauds", atténuer la tension et aplanir les contradictions, il faut avant tout mettre fin à l'intervention, à la mainmise et à l'infiltration des superpuissances et de leurs acolytes, de sorte que les parties concernées, dans chaque pays ou dans chaque région, puissent trouver, au moyen de négociations pacifiques, des solutions raisonnables à leurs problèmes respectifs.

88. Un vieil adage chinois dit : "La peur commune engendre la solidarité; les ambitions communes engendrent la rivalité." Telle est la situation dans le monde actuel. D'une part, les deux superpuissances se disputent l'hégémonie mondiale et d'autre part, nombre de pays, petits ou moyens, ne cessent de renforcer leur solidarité et de se soutenir mutuellement dans la lutte contre l'hégémonisme. Nous croyons que, face aux actes iniques d'un pays puissant qui malmène un pays faible, ou d'un grand pays qui opprime un petit pays, la communauté internationale a la responsabilité et le devoir de s'élever en faveur de la justice et de combattre de tels actes, afin de défendre les normes régissant les relations internationales et les principes consacrés dans la Charte. La tolérance à l'égard de l'agresseur, loin de contribuer à la paix et à la stabilité dans le monde, ne peut qu'attiser son arrogance.

89. La lutte des peuples, dans diverses parties du monde, contre l'hégémonisme, l'impérialisme, le colonialisme et le racisme est une lutte juste à laquelle le Gouvernement et le peuple chinois accorderont, comme dans le passé, leur ferme appui.

90. Nous soutenons la position de la République démocratique populaire de Corée demandant la tenue de discussions tripartites en vue du relâchement de la tension dans la péninsule coréenne, de la réalisation de la réunification pacifique et indépendante du pays et

du départ des troupes américaines stationnées en Corée du Sud.

91. Nous appuyons le peuple de l'Afghanistan dans son combat héroïque pour sauvegarder son indépendance nationale et repousser l'agression extérieure. Nous nous opposons à ce que l'Union soviétique intensifie l'invasion et la dévastation de l'Afghanistan et nous exigeons le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan.

92. Depuis toujours, nous nous rangeons aux côtés des peuples arabes et nous apportons notre soutien à leur juste lutte contre l'agression et l'expansion israéliennes; de même nous appuyons la juste lutte du peuple palestinien pour le recouvrement de ses droits nationaux légitimes. Nous exigeons d'Israël qu'il se retire du Liban et de tous les territoires arabes qu'il occupe depuis 1967.

93. Nous soutenons la lutte légitime du peuple de Namibie pour l'indépendance nationale et celle du peuple de l'Afrique du Sud contre l'*apartheid* et la discrimination raciale; nous exigeons que l'Afrique du Sud retire ses troupes de la Namibie et cesse ses menaces militaires contre les pays voisins.

94. Nous apportons notre appui aux peuples de l'Amérique latine et au Groupe de Contadora qui œuvrent pour la paix et la stabilité en Amérique centrale et nous exigeons que les forces extérieures mettent fin à leur intervention militaire et à leur infiltration dans cette région.

95. Je voudrais, en cette occasion, dire quelques mots au sujet du problème du Kampuchea, en particulier. Voici presque six ans que le Viet Nam a envoyé ses forces armées envahir et occuper le Kampuchea démocratique, un Etat indépendant et souverain. Le Viet Nam ne veut pas renoncer à son ambition insensée d'annexer le Kampuchea malgré les nombreux revers essuyés sur le champ de bataille, dans ses successives "offensives de la saison sèche". Le prétendu retrait partiel des troupes n'est qu'un stratagème dont il a usé plus d'une fois pour tenter de camoufler son refus de retirer ses troupes. Qu'il ait posé comme préalable au retrait de ses troupes l'exclusion d'une fraction des forces patriotiques de résistance du Kampuchea montre à suffisance son manque de sincérité à ce jour dans le règlement du problème kampuchéen.

96. Nous espérons qu'une solution juste et rationnelle du problème kampuchéen sera trouvée rapidement. Mais tout règlement politique doit être précédé du retrait de la totalité des troupes d'agression vietnamiennes du Kampuchea. A notre avis, le fait de choisir ou non de combattre fermement l'agression perpétrée par le Viet Nam et d'exiger le retrait de ses troupes est le critère essentiel pour déterminer si l'on apporte ou non un appui résolu à la juste lutte des peuples victimes de l'agression, à la sauvegarde de l'indépendance des Etats souverains, à la préservation de la paix et la sécurité internationales et à la défense des normes essentielles régissant les relations internationales. Nous soutenons la légitimité et l'autorité du gouvernement de coalition tripartite du Kampuchea démocratique, dirigé par le prince Norodom Sihanouk. Nous avons la conviction qu'après le retrait des troupes vietnamiennes les diverses forces politiques du Kampuchea réaliseront une large union et que le peuple kampuchéen sera à même de décider de son avenir à l'abri de toute ingérence et agression extérieures, grâce à des élections au suffrage universel organisées sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons que le Kampuchea devienne un pays indépendant, pacifique, neutre et non aligné.

97. Le Gouvernement chinois applique une politique extérieure indépendante. Il s'oppose fermement à l'hégémonisme et se tient résolument aux côtés de tous les peuples victimes de l'oppression et de l'agression. La Chine ne dépendra jamais d'aucune grande puissance ni d'aucun bloc d'Etats et ne pliera sous aucune pression de l'extérieur. Nous appuyons le Mouvement des pays non alignés et nous ne conclurons d'alliance avec aucune grande puissance. Nous ne pratiquons pas la prétendue diplomatie d'équidistance, nous ne jouons aucune carte ni ne nous allions à aucune grande puissance contre une autre. Dans nos relations extérieures, nous avons toujours observé les cinq principes de la coexistence pacifique formulés voici trente ans, à l'initiative commune de la Chine, de l'Inde et de la Birmanie, à savoir : "respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, non-agression mutuelle, non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures, égalité et avantages réciproques et coexistence pacifique". C'est conformément à ces principes que la Chine a amélioré ses rapports avec ses voisins, qu'elle a conclu des accords relatifs à ses frontières et des traités de paix, d'amitié et de coopération, et qu'elle a établi des relations amicales avec de nombreux pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie. Les cinq principes de la coexistence pacifique, qui figurent depuis longtemps dans la Constitution de la Chine, servent de critères fondamentaux guidant notre pays dans ses relations avec tous les pays.

98. Nous désirons vivre en paix et établir des relations normales avec tous les pays. Même si, pour une raison ou une autre, il existe des divergences entre la Chine et certains pays, nous sommes disposés à y trouver une solution adéquate dans un esprit de compréhension mutuelle et de consultation pour que s'améliorent progressivement nos relations avec eux.

99. Durant les trois dernières décennies, les cinq principes de la coexistence pacifique ont soutenu l'épreuve des vicissitudes internationales et ont révélé une grande vitalité. L'expérience a prouvé que ces principes constituent les normes fondamentales régissant les relations entre Etats, de même qu'une importante arme dans la lutte contre l'ingérence et l'agression hégémonistes. Parce qu'ils s'inscrivent dans le sens de l'histoire et répondent aux exigences de notre époque, ils traduisent les aspirations et les intérêts des peuples de tous les pays et ont ainsi recueilli leur appréciation et leur adhésion. Les relations entre pays peuvent être bonnes ou mauvaises selon que ces pays se conforment ou non aux cinq principes de la coexistence pacifique. Si ces principes sont observés, des pays ayant des systèmes sociaux différents peuvent vivre en bons termes et entretenir une coopération amicale; sinon, même les pays ayant des systèmes sociaux identiques peuvent se brouiller et s'affronter, voire entrer en conflit. Nous insistons ici sur l'importance des cinq principes de la coexistence pacifique parce qu'ils correspondent aux principes de la Charte des Nations Unies. Tant que tous

les pays respecteront strictement les cinq principes de la coexistence pacifique dans leurs relations mutuelles, qu'il s'agisse des relations entre grandes puissances, entre grands pays et petits pays, ou entre petits pays, la tension internationale se relâchera sans difficulté et la paix mondiale sera sauvegardée.

100. Un monde pacifique et stable dépend du développement soutenu des économies des divers pays et de celui de l'économie mondiale. Le développement du tiers monde est devenu aujourd'hui un des plus grands défis lancés à l'humanité.

101. Cette année marque le dixième anniversaire de l'adoption par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le 1er mai 1974, de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolution 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*]. A cette session, il y a 10 ans [*2209e séance*], le chef de la délégation chinoise, le président Deng Xiaoping, a exprimé le soutien de la Chine à la position légitime des pays du tiers monde demandant la restructuration de l'ordre économique international qui est inéquitable et irrationnel. Malgré les efforts inlassables déployés par les pays en développement pour éliminer les contraintes extérieures imposées au développement de leur économie et pour améliorer les rapports Nord-Sud, les résultats tangibles sont loin d'être satisfaisants. Les négociations globales n'ont pu avoir lieu et les mesures immédiates visant à résoudre les problèmes pressants actuels des pays en développement n'ont toujours pas pu être mises en application. En raison des obstacles dressés par certains milieux internationaux, on est encore loin des objectifs fixés dans la Déclaration et le Programme d'action adoptés par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

102. A présent, la reprise économique en Occident reste fort précaire, et les perspectives économiques dans les pays en développement demeurent sombres. Ces pays sont confrontés à des difficultés telles que la stagnation économique, le manque de capitaux, les restrictions des exportations et un alourdissement des dettes. Leur développement s'en trouve sérieusement entravé.

103. Le monde entier doit prêter une grande attention et manifester une profonde sympathie aux pays les moins avancés en butte à de graves difficultés et surtout aux pays les moins avancés d'Afrique qui se trouvent dans une situation désespérée. Dans la région au sud du Sahara, plus de 100 millions d'habitants sont frappés par la famine et un grand nombre de femmes et d'enfants se trouvent au seuil de la mort, à la suite des longues années de stagnation économique et de la baisse du revenu national par habitant pendant des années consécutives, situation encore aggravée par une sécheresse prolongée et une réduction continue de la production céréalière. La communauté internationale se doit d'entreprendre d'urgence une action concertée pour répondre à leur appel et les aider à faire face aux difficultés. Tous les pays développés ont l'obligation de leur fournir, dans tous les domaines, une assistance suffisante et de les aider à surmonter leurs difficultés économiques et à soulager les souffrances de leurs peuples.

104. Le grave problème de la dette est une question pressante pour les pays en développement, notamment ceux d'Amérique latine. Le montant des dettes extérieures du tiers monde pris dans son ensemble a atteint un chiffre atterrant. Ces derniers temps, la hausse continue des taux d'intérêt payés par les banques des Etats-Unis a encore alourdi les charges des pays débiteurs. A notre avis, la responsabilité de résoudre le problème de la dette devrait être assumée par les pays créanciers, les banques commerciales, les institutions financières internationales comme par les pays débiteurs. Le principe présidant au règlement de ce problème doit être la promotion du service de la dette grâce au développement. La politique d'ajustement que l'on demande aux pays débiteurs d'adopter doit servir à promouvoir leur développement économique et ne doit être en aucun cas une politique d'austérité imposée de l'extérieur. Les pays créanciers doivent prendre des mesures telles que l'abaissement des taux d'intérêts élevés, l'amélioration des conditions du remboursement, la réduction des barrières commerciales, l'augmentation de l'aide publique au développement et l'octroi de crédits et de prêts suffisants, afin d'alléger les charges des pays débiteurs. Nous apprécions et soutenons les propositions rationnelles avancées par des pays débiteurs pour résoudre le problème de la dette et l'attitude responsable qu'ils ont adoptée à cet égard. Nous espérons que les pays débiteurs, en comptant sur leurs propres efforts inlassables et grâce à l'attention et à l'aide de toute la communauté internationale, se sortiront graduellement de leurs difficultés de sorte que la crise actuelle de la dette soit atténuée et surmontée.

105. Le protectionnisme est un autre problème pressant qui affecte la croissance économique des pays en développement. Nous constatons avec inquiétude que le protectionnisme, au lieu de reculer, connaît une recrudescence avec la reprise économique progressive des pays développés. Cela constitue maintenant un obstacle majeur au redressement économique et à la croissance des pays en développement. Nous demandons aux principaux pays développés de prendre immédiatement des mesures effectives pour s'acquitter des promesses qu'ils ont faites dans diverses instances internationales et d'arrêter et inverser la tendance protectionniste préjudiciable aux pays en développement, de telle sorte que ces derniers puissent augmenter leurs recettes d'exportation et créer ainsi des conditions pour l'expansion de leurs importations et le développement de leur économie.

106. L'économie mondiale est un tout indivisible. Sa stabilité et sa croissance sont impossibles si un petit nombre de pays vivent dans l'abondance alors que les autres pays sont réduits à la pauvreté. Sans la croissance économique des pays en développement, il sera difficile pour les pays développés de s'assurer une reprise et une croissance économique soutenues. C'est une évidence que de plus en plus de personnalités avisées en Occident ont fini par comprendre et admettre. Or il est à regretter que, jusqu'à ce jour, certains des principaux pays développés négligent de prendre en considération, honnêtement, les difficultés réelles et les demandes pressantes des nombreux pays en développement. Ces pays développés demeurent indifférents au dialogue Nord-Sud et aux négociations globales et s'opposent à la restructuration de l'ordre économique international périmé. C'est là une politique à courte vue.

107. Le Groupe des 77 a déjà avancé une série de propositions pratiques qui tiennent compte des inté-

rêts de tous les pays concernés. En vue d'aplanir les obstacles dressés sur la voie de l'ouverture des négociations globales, il n'a cessé de faire des efforts considérables, préconisant que les négociations globales soient menées en deux étapes. La Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée en 1980 par l'Assemblée générale [*résolution 35/56, annexe*], reflète le vœu commun de la communauté internationale de voir l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la revitalisation de l'économie mondiale.

108. L'examen et l'évaluation à mi-parcours de l'application de la Stratégie doivent servir à mesurer la réalisation effective de toutes les mesures politiques établies dans la Stratégie. Les pays en développement ont proposé, dans le but de promouvoir le développement, la convocation d'une nouvelle conférence internationale sur les questions monétaires et financières. Nous espérons que tous les pays concernés s'efforceront de créer des conditions propices à la convocation au plus tôt de cette conférence. Nous avons toujours estimé que la solution des problèmes urgents auxquels sont confrontés les pays en développement doit être étroitement associée aux efforts visant à réaliser l'objectif à long terme qu'est l'établissement d'un nouvel ordre économique international. Nous soutenons toute proposition qui, se fondant sur la situation d'ensemble de l'économie mondiale, soit de nature à favoriser l'amélioration des rapports Nord-Sud et le développement du tiers monde. Nous sommes disposés à nous joindre aux autres pays en développement pour œuvrer inlassablement à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

109. Il existe de grandes possibilités d'intensifier la coopération entre les pays du tiers monde qui possèdent des territoires étendus et des ressources naturelles abondantes. Alors que les négociations Nord-Sud sont dans l'impasse, la coopération Sud-Sud continue de progresser. Pour les pays en développement, la coopération Sud-Sud constitue non seulement un moyen efficace de renforcer leur autonomie collective en surmontant les difficultés et en développant leur économie mais aussi un facteur important pour promouvoir le dialogue Nord-Sud et consolider leur position dans les négociations. Le Gouvernement chinois entend apporter sa contribution à la promotion de la coopération Sud-Sud conformément aux principes de l'égalité et des avantages réciproques, l'accent étant placé sur l'efficacité, la diversité des formes et le développement commun.

110. La paix et le développement sont deux questions essentielles dans le monde d'aujourd'hui. Ils constituent également les objectifs primordiaux de la politique intérieure et extérieure de la Chine. Le peuple chinois s'est lancé dans une vaste entreprise de modernisation socialiste. Cet objectif ne pourra être atteint que grâce à de longues années d'efforts dans un environnement international pacifique.

111. Cette année est celle du trente-cinquième anniversaire de la création de la République populaire de Chine. Au cours de ces 35 années, nous avons obtenu de grands succès; notamment depuis 1979, notre économie a connu une croissance soutenue et un développement harmonieux. Certes, nous avons fait des détours qui nous ont coûté cher, mais nous avons aussi accumulé des expériences. Notre expérience fondamentale nous enseigne que le développement économique doit être fondé sur les réalités particulières de chaque pays, qu'il n'y a pas de modèle standard à copier et que chacun doit donc frayer son propre chemin. La Chine a une population nombreuse et un territoire immense. Une période de 35 années est beaucoup trop courte pour nous permettre d'en faire un Etat socialiste moderne, prospère et puissant. Trente-cinq années ne suffisent pas et même 35 années de plus ne suffiront pas. La Chine poursuivra fermement sa politique étrangère de paix et fera tous les efforts possibles pour le maintien de la paix dans le monde.

112. Se basant sur l'idée d'"un pays, deux systèmes", le Gouvernement chinois a décidé d'exercer à nouveau, en 1997, sa souveraineté sur Hong Kong et d'en faire une région administrative spéciale. Autrement dit, compte tenu de l'histoire de Hong Kong et de ses réalités, il sera créé, dans un pays socialiste, une région administrative spéciale où le système capitaliste demeurera inchangé pendant 50 ans. Cette idée, basée sur les réalités de la Chine, répond aux aspirations et aux intérêts communs d'un milliard de Chinois, y compris les compatriotes de Hong Kong. Grâce à leurs efforts conjugués, les Gouvernements chinois et britannique ont conclu et paraphé un accord sur la question de Hong Kong. Le règlement de ce problème contribuera de manière importante à la noble cause de la réunification de notre grande patrie ainsi qu'à la stabilité et à la paix en Asie.

113. La politique extérieure de la Chine est ferme et conséquente, car elle est basée sur les intérêts fondamentaux du peuple chinois et des autres peuples du monde. Nous soutenons les peuples du monde dans leur lutte pour sauvegarder leur souveraineté et leur indépendance et développer leur économie nationale, et dans leur lutte contre la course aux armements, la menace de guerre, l'hégémonisme et pour la préservation de la paix mondiale. La Chine entend vivre en paix et développer des relations normales avec tous les autres pays du monde, y compris les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous préconisons le relâchement de la tension internationale et le règlement de tous les différends internationaux au moyen de consultations pacifiques et de négociations de bonne foi. Nous souhaitons aussi que les superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, cessent leur course aux armements et leurs rivalités globales et améliorent leurs relations bilatérales, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

114. La paix seule peut assurer le développement. Sans développement, pas de stabilité, et sans stabilité, pas question de paix. C'est pourquoi la paix et le développement sont inséparables. Ils sont les deux objectifs d'importance majeure que les peuples du monde ont à cœur et que l'Organisation des Nations Unies s'efforce de réaliser. Si nombreux que soient les obstacles et les difficultés, nous devons progresser vers ces deux objectifs. Nous sommes convaincus que, grâce aux efforts conjugués des peuples du monde, ils seront atteints.

115. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, voici presque 40 années, le chemin qu'elle a parcouru n'a certainement pas été facile et tranquille. Aujourd'hui, elle est chargée d'une responsabilité

encore plus lourde, celle de sauvegarder la paix mondiale et de préserver la sécurité internationale. Nous apprécions et partageons le désir et la volonté, manifestés par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [*A/39/1*], de parvenir à un meilleur fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. En tant que l'un des pays fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et l'un des membres permanents du Conseil de sécurité, la Chine est décidée à œuvrer de concert avec les autres pays du monde pour la défense de la Charte et le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies.

116. M. CHEYSSON (France) : Monsieur le Président, vous me permettrez de vous rendre d'abord hommage, comme Président de l'Assemblée générale, et d'évoquer votre discours inaugural [*1re séance*] d'une grande hauteur de vues et qui rejoint sur bien des points nos préoccupations et nos positions. A travers votre personne, vous me permettrez également de saluer votre pays, la Zambie, et son Président, Kenneth Kaunda, inlassable avocat d'une évolution pacifique en Afrique australe.

117. C'est un honneur pour moi de diriger, pour la cinquième fois, la délégation française à une session de l'Assemblée générale. Cette session, qui voit arriver le 159e Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Brunéi Darussalam, est une occasion remarquable aussi pour exprimer à cette tribune, après le Président de la République française, à la trente-huitième session [*9e séance*], et le Premier Ministre, à la trente-septième session [*12e séance*], l'importance que la France attache à la construction d'un ordre international défini en termes de droits, surveillé et animé par les organes de la famille des Nations Unies : le Conseil de sécurité, qui assure la permanence du pouvoir de décision tel que défini par la Charte; l'Assemblée générale, qui donne à chaque Etat un droit d'expression politique; les institutions spécialisées et celles de Bretton Woods, dont les compétences ont été et seront précisées et élargies à la mesure des nécessités.

118. Le devoir de la communauté internationale, de l'Organisation des Nations Unies est de donner un cadre, une possibilité d'expression aux aspirations de justice, de sécurité, d'indépendance de nos peuples et de tenter de répondre aux problèmes qui se posent entre nos nations. Si l'Organisation des Nations Unies manque à cette tâche, les conflits actuels s'aggraveront, d'autres viendront s'y ajouter, des régions entières du monde seront marquées par l'affrontement; nous le savons. Nous savons aussi — j'y reviendrai — que l'ensemble de la vie économique est menacée d'explosions qui peuvent être catastrophiques pour certains et qui n'en épargneraient aucun.

119. C'est dire que mon gouvernement, cette année encore, approuve le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [*A/39/1*] et s'associe à ce véritable manifeste en faveur du multilatéralisme et de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Nous relevons aussi la franchise et la lucidité des critiques qu'il a estimé nécessaire de formuler au sujet des travaux de l'Organisation elle-même, en dénonçant par exemple la prolifération de résolutions non appliquées ou en s'inquiétant de la politisation envahissante de très nombreux problèmes techniques et économiques.

120. Ces remarques liminaires sont d'autant plus importantes que, ayons la franchise de le reconnaître, les 12 derniers mois n'ont pas apporté beaucoup de satisfactions à la plupart des peuples du monde. Les cortèges de la misère se sont allongés en conséquence de la détérioration économique et de la contraction du commerce mondial. Des catastrophes naturelles ont souvent pris une allure cataclysmique. Dans une autre instance, celle du Comité du développement de la Banque mondiale, mon collège, Ministre de la coopération et du développement, a décrit les drames de l'Afrique; pensons aux cohortes de réfugiés chassés de leurs villages, parfois de leur pays, par la faim, la peur, la menace d'anéantissement; pensons à la famine, à la désertification. D'entrée de jeu, marquons la nécessité impérative de reconnaître la priorité des problèmes de ce continent, soulignons l'importance des réunions à ce sujet, de la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, tenue à Genève du 9 au 11 juillet 1984, aux débats organisés sur l'intéressant rapport spécial sur l'Afrique établi par la Banque mondiale.

121. La misère, le recul, qui semblent à beaucoup irrémédiables, affectent d'autres parties du tiers monde aussi; et trop souvent, presque partout, l'espoir d'amélioration disparaît, l'attente d'un nouveau développement se lasse, la résignation s'installe, la désespérance se généralise.

122. En bref, je le répète, les tendances négatives me semblent avoir gravement assombri les mois passés. Au mieux, il y a eu stagnation; généralement, il y a eu recul et l'impression dominante n'est pas optimiste chez les faibles et les pauvres, c'est-à-dire dans l'immense majorité du monde.

123. Il n'en va guère mieux sur le plan politique. Entre l'Est et l'Ouest, on a l'impression que rien ne se règle. Les plus grands, pendant des mois, ont refusé de se parler; l'un d'entre eux a voulu subordonner la reprise des négociations, interrompues depuis plus d'un an, à des conditions préalables qui en préjugeaient l'issue. Conseil était donné aux alliés les plus proches de geler également leurs contacts. Il est vrai qu'un rayon d'espoir a filtré à l'occasion de cette session, la nouvelle des rendez-vous enfin organisés pouvant être prometteuse.

124. Ailleurs, les guerres ou menaces de guerre se poursuivent; le sanglant conflit entre l'Iran et l'Iraq continue, l'affrontement israélo-arabe ne s'apaise pas, l'intégrité du Liban n'est pas rétablie, l'indépendance de la Namibie est sans cesse différée, Chypre est déchirée, les forces étrangères en Afghanistan, au Cambodge ne sont pas retirées, l'insécurité et la crainte de l'intervention extérieure dominent encore la scène de l'Amérique centrale. La seule lueur d'espoir est la décision du retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Tchad, qui devrait permettre au peuple de ce pays de prendre sa pleine responsabilité et de retrouver son unité à l'initiative de son chef d'Etat.

125. Au-delà des violations des droits des peuples ou des Etats que je viens d'évoquer, comment ne pas songer aussi aux atteintes aux droits de l'homme qui se multiplient ? Et nous voyons grandir et s'affirmer la protestation d'un nombre croissant en faveur de la justice, de la liberté, de l'égalité entre les hommes. Oui, les 12 derniers mois ont été tristes et décourageants.

126. En face d'une situation qui s'est ainsi détériorée au cours des années — j'évoquerai en particulier le désordre économique mondial dont je reparlerai — la communauté internationale n'a pas le droit de se taire; elle a moins encore le droit d'être inactive sous peine de tuer l'espoir qu'ont eu les peuples des pays industrialisés au lendemain des massacres de la deuxième guerre mondiale et des pays en développement après la grande vague des indépendances.

127. Reprenons ensemble, si vous le voulez bien, les différents chapitres.

128. Dans la confrontation entre l'Est et l'Ouest, personne ne niera que la responsabilité principale appartient normalement aux deux plus grands. C'est d'eux que nous attendons qu'ils rétablissent le contact et le dialogue.

129. Le premier objectif doit en être — le Président des Etats-Unis le disait avant-hier [*4e séance*] — d'inverser la tendance à l'accumulation des armements, et notamment des armes nucléaires, d'éviter le déchaînement d'une nouvelle course aux armements déclenchée par l'annonce impressionnante de progrès imminents dans de nouvelles technologies — je pense en particulier à celles de l'espace — de relancer et de poursuivre activement le processus permettant d'aboutir à une limitation équilibrée et contrôlée des armements.

130. La partie concernée de la communauté internationale peut et doit contribuer à ce progrès. Pour sa part, la France attache une grande importance à la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, qui s'est tenue à Stockholm et qui doit permettre de rétablir une certaine confiance entre les pays d'Europe, de l'Atlantique à l'Oural, dans le domaine des forces conventionnelles. De toutes les manières, mon pays agira dans la recherche de l'équilibre des forces, condition essentielle de la paix. Son propre effort nucléaire militaire demeurera sur le seul plan de la dissuasion défensive. L'an dernier, à la trente-huitième session [*9e séance*], le président Mitterrand a exposé, à cette tribune, notre position vis-à-vis des discussions sur ce sujet, à savoir les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques et les négociations sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, dont nous souhaitons la reprise très rapide, et de notre participation à des négociations éventuelles sur le désarmement nucléaire, le jour où les arsenaux actuels auront été ramenés à des dimensions bien différentes, moins déraisonnables, et où d'autres conditions seront satisfaites; notre position est inchangée.

131. La France entend aussi participer activement à l'effort international pour interdire, sous surveillance efficace, des développements particulièrement graves — je rappelle notre participation active aux discussions sur les armes chimiques — et pour maîtriser les nouveaux progrès angoissants et déstabilisateurs dans les domaines les plus inquiétants de l'avenir technologique; c'est la raison de l'initiative qu'elle a prise aux récentes réunions de la Conférence du désarmement, à Genève, à propos de l'utilisation de l'espace dans l'action antimissile et antisatellite; c'est la raison de son grand intérêt pour toute initiative en la matière.

132. La France, partenaire fidèle de l'Alliance atlantique — je le réaffirme — garde sa liberté de jugement et d'action. Elle encouragera de la sorte, avec ses partenaires proches, le resserrement des liens entre les peuples d'Europe que l'histoire a unis en Europe pendant des siècles, puis a divisés au cours des 40 dernières années.

133. Nos peuples eux-mêmes en Europe ont en effet le désir, le droit et la possibilité de contribuer de manière déterminante au relâchement de cette tension. Que soit reconnu le droit de chacun d'exprimer sa propre identité, de faire le libre choix de son destin, et on verra se multiplier les liens entre pays européens d'idéologies et d'alliances pourtant différentes, voire opposées, car nos peuples sont intéressés à mieux se connaître, à retrouver ensemble les éléments anciens de leur passé commun, à multiplier les rapports économiques, les relations culturelles et à chercher les occasions de rencontre et de contact direct entre les hommes.

134. Il importe d'autre part que les divergences entre grands, la rivalité entre l'Est et l'Ouest, n'empêchent pas le reste du monde de vivre sa vie. Nous sommes convaincus de l'importance du non-alignement, lorsqu'il correspond à la volonté nationale. Le vrai non-alignement peut et doit renforcer la stabilité internationale. Nous sommes décidés à y aider. Le Président de la France l'a démontré, il y a un an, en participant activement à la Réunion des ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des pays non alignés, à New York, du 4 au 7 octobre 1983, qu'avait organisée le Président du Mouvement des pays non alignés, Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, et vous aurez remarqué que les rapports entre mon pays et les pays non alignés se sont multipliés et ont gagné en confiance et en profondeur au cours des dernières années.

135. La volonté d'affirmer l'identité de chacun comporte tout naturellement l'encouragement systématique à la multiplication des rapports entre voisins, donc à la promotion de la coopération régionale. La France, qui a connu tant de guerres avec ses voisins au cours des siècles, a retrouvé l'amitié qui convient avec son grand voisin allemand; elle est engagée de manière irréversible dans la construction, sur tous les plans, commercial, économique, politique, de la communauté européenne. Elle y trouve une force plus grande, une meilleure possibilité d'entendre ce qui se passe dans le monde, et d'y être entendue. Elle confirme ainsi et renforce sa capacité d'indépendance.

136. Mais ce que la France veut et fait pour elle-même avec ses voisins, elle le souhaite pour tous les autres dans le monde. Chaque fois qu'une chance d'organisation régionale apparaîtra, mon pays la soutiendra, où que ce soit. Ne soyez donc pas surpris de notre attachement à l'Organisation de l'unité africaine [*OUA*], à la Ligue des Etats arabes et également, plus loin de l'Europe, à l'ANASE, au Groupe andin et à d'autres.

137. Tout naturellement, il faut encourager la coopération entre régions. C'est un moyen d'aller loin dans la relation entre pays proches, tout en préservant l'indépendance réelle de tous, même des plus faibles, de ceux qui traversent une période difficile, de ceux qui ont un moment besoin d'une aide extérieure. Ne croyez pas que la deuxième Convention de Lomé[3] qui lie les 10 Etats membres de la Communauté européenne à 65 pays d'Afrique, des Caraïbes et du

Pacifique soit l'effet du hasard, non plus que la réunion qui aura lieu après-demain à San José et qui mettra les 10 Etats membres de la Communauté européenne et les deux candidats — l'Espagne et le Portugal — et les cinq pays de la région centraméricaine en présence des quatre pays membres du Groupe de Contadora, et je pourrais donner bien d'autres exemples. C'est une politique réfléchie.

138. Dans ce contexte global, il est possible de tracer à grands traits l'action qui nous semble souhaitable face aux principaux problèmes de l'heure.

139. Là où il y a la guerre d'abord, et en premier lieu là où elle a pris la forme la plus sanglante au cours des deux dernières années, c'est-à-dire entre l'Iran et l'Iraq, il faut que les appels répétés de l'Organisation des Nations Unies, que les résolutions du Conseil de sécurité soient entendus des deux belligérants et non pas d'un seul.

140. Il faut que l'on renonce à l'emploi d'armes inhumaines afin que soient épargnées les populations civiles; hommage doit ici être rendu à notre Secrétaire général pour ses tentatives et les premiers résultats qu'il a obtenus. Tout doit être fait pour assurer dans la région le retour aux libertés habituelles, notamment la liberté de navigation. C'est ainsi que l'on s'acheminera vers la fin de cet abominable conflit qui n'a plus de raison d'être alors que l'on est revenu, sur le terrain, aux frontières reconnues par la communauté internationale et que les sujets en litige peuvent, pour la plupart, être traités à la table des négociations.

141. Là où il y a de graves tensions qui peuvent mener à la guerre : je pense à Chypre, dont la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité ne peuvent être remises en cause, et nous encourageons le Secrétaire général dans ses remarquables efforts.

142. Je pense à l'Amérique centrale, dont les pays doivent être encouragés à régler leurs oppositions mutuelles dans une série de discussions et d'arrangements entre eux, suivant les principes proposés par l'Accord révisé de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique latine [*voir A/39/562*], toute interférence dans les affaires intérieures et toute immixtion extérieure étant rejetées; les forces politiques doivent ainsi pouvoir s'exprimer et les Républiques d'Amérique centrale doivent être aidées à dépasser enfin des situations économiques et sociales héritées du passé; la menace et l'agression n'y sont plus de mise.

143. Je pense aux peuples déchirés, l'héroïque peuple coréen par exemple, qui avait su, à travers les siècles, affirmer sa personnalité et son unité pour se trouver ensuite entraîné par la guerre dans une division insupportable, alors qu'il a droit à l'unité. Nous espérons qu'un jour prochain les Coréens siégeront parmi nous comme les autres peuples.

144. Là où les droits des peuples sont violés par des interventions ou des contraintes extérieures, par l'occupation non désirée de forces étrangères : en Afghanistan, où l'intervention armée étrangère croît à la mesure de la résistance populaire; au Proche-Orient, où le peuple palestinien souffre et désespère de voir ses droits reconnus, de connaître enfin la patrie qui sera sienne, et où l'Etat d'Israël, faute de voir assurer, comme il y a un droit imprescriptible, sa sécurité dans les frontières reconnues par la communauté internationale, poursuit une politique qui ne tient pas compte de l'indispensable reconnaissance des droits des autres peuples dans la région; au Proche-Orient encore, où le Liban, qui a déjà tant souffert, ne parvient pas à faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité portant sur la partie sud de son territoire et à obtenir la fin de toute présence étrangère; en Afrique australe, où la résolution 435 (1978) du Conseil sur l'indépendance de la Namibie continue à être ignorée, défiée même, tandis que la guerre se poursuit en Angola, en présence et avec la participation sur le terrain de l'armée sud-africaine; au Sahara occidental, dont le peuple a droit à l'autodétermination; au Cambodge, ce pays de vieille et grande culture, saigné à blanc par un génocide affreux, maintenant occupé par ses voisins orientaux.

145. Que d'horreurs ces violations évidentes des droits des peuples et des Etats auront créées ! Et, bien souvent, ces violations se conjuguent avec le mépris des droits de l'homme, avec la négation des valeurs fondamentales qui sont cependant à la base de toute société, comme l'a reconnu et affirmé la Charte des Nations Unies.

146. La France parlera, dénoncera, agira partout où des individus sont menacés dans leur vie, dans leur dignité, contraints, privés de leurs libertés essentielles. Elle réaffirmera partout, avec les mêmes mots et la même conviction, sa condamnation. Cet engagement vaut pour des régimes et des pays bien différents les uns des autres, allant des pays signataires de l'Acte final d'Helsinki[2] jusqu'à l'est et au sud de l'Afrique et aux rives sud-américaines du Pacifique. Partout aussi, nous nous emploierons à alléger la souffrance, à obtenir la liberté de ceux qui sont injustement emprisonnés, ceux dont les noms sont connus et symboliques, de Shcharansky à Mandela, et ceux, si nombreux, qui sont les victimes expiatoires anonymes.

147. L'Organisation des Nations Unies mérite, sur ce plan, le soutien et l'hommage : Commission des droits de l'homme, conventions sans cesse plus précises et mieux appropriées, résolutions dénonçant le racisme et la discrimination. Elle commence aussi, et je l'en félicite, à marquer le caractère global du problème, en ouvrant la réflexion sur les droits économiques et sociaux et en s'orientant ainsi, dans des conditions que la France estime bonnes et opportunes, vers une extension de la définition des droits fondamentaux de l'homme. Un tel progrès du droit au niveau du monde mérite un encouragement constant.

148. Mais il faut traiter aussi d'autres menaces sérieuses aux droits fondamentaux de l'homme : il faut s'interroger sur la gravité de la crise économique que traverse actuellement notre monde et l'impuissance de notre système économique de marché, à en traiter et à régler le désordre économique qui prévaut depuis un certain nombre d'années.

149. Depuis 1945, le monde industrialisé vivait dans un certain ordre économique. Il y avait un ordre monétaire décidé à Bretton Woods, menacé, certes, lorsque le dollar a décroché de l'étalon or, mais un ordre demeurait: les parités de change étaient relativement stables. Il y avait un ordre budgétaire; les pays industrialisés s'efforçaient d'équilibrer leurs budgets. Il y avait une prévisibilité dans les prix des matières premières. Il y avait un ordre commercial,

largement alimenté, il est vrai, par les besoins de la reconstruction suivant les destructions massives de la guerre et par la poussée démographique qui a immédiatement suivi celle-ci. De tous ces éléments d'ordre, il était résulté une ouverture en faveur des catégories que l'on appelait au XIXe siècle le prolétariat, c'est-à-dire les parties les plus défavorisées des pays industrialisés puis les pays en développement.

150. La croissance semblait assurée, éternelle. Les détenteurs de ressources inexploitées ou mal exploitées ont alors très justement décidé de s'équiper pour exploiter ces richesses. Ils ont investi humainement : des centaines de milliers de jeunes ont été envoyés dans l'enseignement supérieur; l'infrastructure a été développée; le capital des entreprises a été accru.

151. Il est apparu dans tous nos pays, en Europe comme dans le tiers monde, un appareil de production plus important, accompagné d'un appareil administratif économique et social plus lourd. Cela a été fait au prix d'un endettement élevé mais justifié dans la période où la croissance paraissait assurée et où l'endettement se faisait dans des conditions prévisibles et raisonnables. Dans le même temps, surtout dans les pays à majorité encore rurale, un phénomène d'urbanisation a entraîné la migration de centaines de milliers de paysans et leur implantation dans des communautés urbaines, où semblait s'annoncer l'avenir dans la production industrielle et dans le secteur des services. Tout cela était rationnel et raisonnable.

152. Puis, soudain, le jeu a changé : les marchés des pays industrialisés, saturés, se sont fermés. La croissance n'était plus là. Alors qu'il y avait eu pendant longtemps pénurie de main-d'œuvre, en France comme ailleurs dans le monde industrialisé, il y a eu soudain excès de main-d'œuvre et chômage.

153. Pendant le même temps, le désordre s'était installé : désordre monétaire — avec pour corollaire des fluctuations importantes des taux de change —, désordre budgétaire — avec des déficits massifs obligeant les Etats à se tourner vers les marchés financiers — et, du coup, vertigineuse ascension des taux d'intérêt. Le système de Bretton Woods avait disparu; et tout naturellement, le pays le plus puissant économiquement attirait de manière irrésistible les liquidités du monde : sa monnaie, le dollar, s'est envolée vers les sommets, tandis que ses taux d'intérêt étaient particulièrement élevés sous l'effet du déficit budgétaire.

154. Le monde de l'économie de marché est devenu aboulique, imprévisible. La croissance, en même temps, s'est arrêtée partout et les effets de la remarquable reprise actuelle aux Etats-Unis n'ont pas encore changé le sens de cette évolution. Les marchés saturés ailleurs ne sont plus porteurs d'achats supplémentaires; nombreux sont même les marchés qui s'appauvrissent d'année en année.

155. Pour le tiers monde, cette évolution a été — le mot est fort — catastrophique : plus l'économie était avancée dans un pays du tiers monde, plus le phénomène a été grave. Ce pays avait parié sur la croissance; il s'est ainsi pourvu de tout un appareil dont il fallait couvrir l'amortissement, alors que rien ne générait plus les ressources nécessaires à cette fin. L'exemple des pays pétroliers a disparu. Chez les autres pays en développement, la dette a atteint les niveaux que l'on connaît aujourd'hui : 700 milliards de dollars pour l'ensemble du tiers monde; 350 milliards pour l'Amérique latine.

156. Le service de la dette était devenu insupportable puisqu'il n'y avait plus croissance de revenus. Il l'a été plus encore en raison de l'augmentation des taux d'intérêt. Depuis 1982, dans chaque pays d'Amérique latine, le service de la dette, s'il devait être assuré sans aucun aménagement, dépasserait — et de loin — le total des liquidités accumulées dans les réserves. Dès lors, le recul a commencé : le produit intérieur brut a baissé; l'importation a été brutalement réduite — 60 p. 100 de baisse chez certains en trois ans. Par contrecoup, les pays industrialisés ont été eux-mêmes affectés, surtout ceux qui dépendent lourdement de leurs relations avec le tiers monde; nous autres Français en sommes. La décroissance dans le tiers monde a été ainsi un élément important dans l'accroissement du chômage dans les pays industrialisés. La capacité d'achat de nos pays s'est, du coup, trouvée diminuée; le cercle vicieux de la dépression et de la déflation a été bouclé.

157. Quelles ont alors été les réponses ?

158. Les organisations internationales ont trouvé des palliatifs, c'est-à-dire des moyens de répondre immédiatement à des problèmes immédiats. Elles méritent de grands éloges à cet égard. Elles les ont trouvés d'autant mieux que les grandes banques internationales étaient menacées, le total des créances fragiles étant très largement supérieur à leur capital social.

159. On a trouvé des réponses occasionnelles efficaces à court, plus rarement à moyen terme. Le Club de Paris a examiné les cas de 25 pays en 18 mois. La contrepartie de ce rééchelonnement a dû être l'adoption de politiques strictes, rigoureuses, que le FMI a définies avec la qualité professionnelle remarquable qui le caractérise. Il a traité de 45 pays.

160. Les pays concernés du tiers monde ont accepté, avec beaucoup de courage, les mesures qui leur étaient imposées. Ils ont, pour la plupart, marqué leur détermination de procéder aux ajustements monétaires, d'accepter la vérité des prix en matière de services et de produits alimentaires, de geler les salaires, d'augmenter les impôts, de lutter contre les fuites de capitaux. En bref, ils ont accepté de grandes souffrances pour leurs peuples dans la reconnaissance des engagements qui avaient été pris et devaient être tenus. Dira-t-on assez le courage qu'il a fallu dans chaque pays et au cours de réunions comme celle de Carthagène en juin et, ce mois-ci, celle de Mar del Plata ?

161. A quel prix cela a-t-il été fait ? D'abord en créant un phénomène déflatoire qui réduit singulièrement un élément essentiel de la croissance mondiale. D'autre part en imposant le sacrifice d'ambitions, l'abandon de politiques que les dirigeants considéraient et présentaient comme le moyen d'assurer une plus grande justice. Enfin, en multipliant le nombre des sans-emploi.

162. Or les centaines de milliers d'hommes et de femmes qui avaient migré vers les villes avaient perdu la protection du monde rural sans entrer pour autant dans un nouveau système de sécurité. Sans travail, que vont devenir ces déracinés ? Des générations de jeunes ne sont-elles pas vouées au désespoir ? Le pari

de la croissance et du développement était raisonnable et voici qu'il est devenu générateur de trouble, de doute, de danger.

163. Rien n'a été réglé pour autant car, faute de développement, pourquoi demain serait-il meilleur qu'aujourd'hui ? Retarder l'échéance d'une dette avec l'espoir que, demain, celui qui est endetté sera mieux armé pour la servir n'a de sens que si, entre aujourd'hui et demain, il y a croissance, développement, augmentation du revenu, amélioration de la capacité de remboursement.

164. Or l'évolution des deux dernières années, c'est un fait, a tendu à décourager l'investissement : les taux d'intérêt qui sont élevés, les parités de change qui sont fragiles, la perte de confiance des banques qui assuraient une partie majeure des moyens financiers : pour la première fois en 1983 le flux net des capitaux vers le Sud a été négatif. Ceci se passe de commentaires.

165. Et les réunions internationales qui se succèdent parviennent tout au plus à analyser timidement le problème : la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade en 1983, la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Vienne en août dernier. Les fonds internationaux d'aide perdent en valeur réelle : la reconstitution de l'aide est insuffisante, le PNUD doit réduire ses engagements. La France a fait exception en augmentant, au cours des trois dernières années, son aide publique au développement; elle est la seule ou presque.

166. Je sais que la description est dure et peut-être la trouve-t-on exagérée. Cependant, il faut se tourner vers l'avenir. Depuis deux ans, on note une évolution favorable des esprits : dans tous les pays industrialisés et du tiers monde, l'analyse est devenue la même.

167. Quelle que soit la cause de l'inquiétude ou de la critique — taux d'intérêt, endettement, déficit budgétaire, instabilité monétaire, manque de liquidités, difficultés pour les banques — , le raisonnement est nécessairement global. On sait qu'il doit couvrir tous les sujets, car ils sont liés, et qu'il intéresse tous les pays : l'interdépendance est totale. On sait aussi — cela a été souligné au Sommet économique des sept pays industrialisés à Londres en juin — que chaque pays, chaque cas a ses caractéristiques propres : donc, globalité du raisonnement et spécificité du mode d'utilisation des moyens. Il y a maintenant une remarquable communauté d'analyse et de déduction. Cela devrait donner une chance de motiver et de mobiliser des forces économiques puissantes.

168. Que faudrait-il faire ? Je ne donnerai évidemment pas une réponse simple. Le problème est trop complexe et trop grave pour qu'il y ait une réponse unique. Une conjonction d'actions s'impose.

169. Au désordre actuel, il faut d'abord tenter de substituer un monde plus stable et plus prévisible, notamment dans le domaine de la monnaie et des matières premières. Il faut rebâtir un ordre international économique.

170. Dans le domaine monétaire, mon collègue de l'économie et des finances le rappelait à Washington il y a quelques jours, il faut pouvoir traiter des taux d'intérêt. Cela est affirmé par tous et dans le monde entier : leur niveau est un empêchement majeur à la reprise. Les taux d'intérêt réels n'ont jamais été aussi élevés. Ils doivent revenir à des niveaux raisonnables. Il faut donc s'attaquer à la cause, c'est-à-dire le déficit excessif des finances publiques, qui contraint à un appel public déstabilisateur sur les marchés financiers.

171. Des actions à plus long terme s'imposent d'autre part en vue de construire les fondements d'une véritable réforme monétaire internationale; le Président de la France y a longuement insisté à l'occasion de la réunion de 1983, à Paris, de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il ne s'agit pas de reprendre les accords de Bretton Woods, qui correspondent à une autre période, mais il faut trouver le moyen d'assurer une plus grande stabilité et une prévisibilité raisonnable dans les rapports de change. La Communauté européenne y a largement réussi dans le Système monétaire européen. Nous sommes convaincus que cela est possible entre les trois pôles dollar-yen-écu (unité monétaire européenne).

172. Je ne parlerai pas longuement des matières premières, bien que le sujet soit essentiel. Certes, les cours ont connu un certain redressement, récemment, mais ils restent erratiques et l'absence de prévisibilité a des conséquences redoutables sur la rationalisation de l'offre par rapport à la demande et sur la possibilité, pour le pays producteur, de prévoir le rythme de son développement grâce à son autofinancement. Il faut donc poursuivre dans la voie de l'organisation des marchés en concluant de nouveaux accords là où l'économie le permet, en renouvelant et donnant plus d'efficacité aux accords existants, en créant enfin le Fonds commun pour les produits de base déjà ratifié par plus de 75 pays.

173. Dans ce même temps où un peu d'ordre aura été rétabli, il faut consolider le redressement financier des pays en développement les plus endettés, qui sont souvent aussi les plus prometteurs, sinon ils n'auraient pas trouvé de prêteur.

174. Les solutions d'urgence efficacement mises en place par le FMI doivent être complétées par ces actions plus profondes et conjuguées avec ces actions. Le Sommet économique de Londres des pays industrialisés comme la réunion de Carthagène entre les pays latino-américains ont insisté justement sur la nécessité de mieux intégrer les plans de rééchelonnement des dettes dans une perspective à moyen terme, ce qui implique des plans d'ajustement définis sur une période raisonnablement longue conjugués avec les opérations de rééchelonnement montées sur une base pluriannuelle, ainsi que le renforcement des actions conjointes entre le FMI et la Banque mondiale de façon à assurer une meilleure articulation entre ajustement et développement. Austérité et croissance seront ainsi liées. A l'effet économique s'associera l'effet psychologique créé par un regain d'espoir chez ceux que la nécessité indéniable des disciplines d'ajustement contraint.

175. Bien entendu, ces efforts d'organisation ne prendront leur valeur que si l'on rétablit des flux financiers suffisants vers les pays en voie de développement pour financer les projets et développements économiquement sains et donner ainsi un nouvel élan à la croissance. Là encore il faut utiliser toutes les sources de financement.

176. Sur le plan public, l'aide publique au développement bilatérale et multilatérale doit enfin atteindre le niveau prévu par l'Organisation des Nations Unies, j'en ai déjà parlé. Les fonds prévus par la communauté internationale doivent approcher du volume que recommandent les responsables en la matière. Il est navrant que la septième reconstitution de l'IDA soit limitée à 9 milliards de dollars alors que les grands contributeurs, à la quasi-unanimité, acceptaient 12 milliards. Le FIDA, les autres programmes des Nations Unies et de son système doivent être alimentés, ainsi que les banques régionales de développement dont l'activité doit retenir l'attention. Le Fonds spécial pour l'Afrique, déjà cité, doit être une priorité. A ce titre, la France s'engage à apporter une contribution extraordinaire à son établissement dès qu'il aura été constitué.

177. L'adoption de telles politiques par les gouvernements et par la communauté internationale devrait contribuer à redonner confiance et possibilité d'action au secteur bancaire. Or ce qui peut promouvoir les investissements publics ou privés dans le tiers monde va dans le bon sens, étant entendu qu'il appartient aux pays d'accueil d'en définir les orientations principales.

178. S'agissant des flux à plus court terme, notamment ceux en provenance des banques commerciales, il faut inciter le secteur privé à maintenir ces flux et à les consolider. Ceci est de leur intérêt; il faut les en convaincre. Aucune pression, aucune incitation ne peut remplacer la confiance. Les flux privés ne seront durablement assurés et consolidés que si la confiance dans la volonté d'assainissement, dans les perspectives de stabilité et de développement des pays débiteurs est rétablie. Les accords signés récemment avec certains d'entre eux en témoignent.

179. Cette confiance doit également être plus aisée à rétablir si les institutions financières publiques internationales et gouvernementales, notamment le FMI et la Banque mondiale, peuvent apporter leur concours. A cet égard, le recours aux cofinancements associant flux privés et flux en provenance des organisations internationales doit être élargi et développé. La structure internationale peut et doit jouer le rôle de catalyseur de la mobilisation des capitaux rassemblés par le circuit bancaire. Flux privés et flux publics sont étroitement liés.

180. Ces raisonnements, voyons-le bien, sont présentés dans l'intérêt de tous. Je n'ai aucune honte à le dire. Il y a quelque temps déjà, j'ai parlé d'un new deal planétaire. Quel avait été le pari du président Roosevelt lorsqu'il est arrivé au pouvoir ? Miser sur la relance par les éléments les plus faibles de sa société, par l'élargissement du marché qui en résulterait. L'expérience lui a donné raison. Certes, il est toujours difficile, voire fallacieux, de transposer quand deux situations sont aussi différentes. Cependant, le problème d'aujourd'hui ressemble à cet autre; il faut redonner l'espoir faute duquel la discipline blesse; il faut trouver le moyen d'une relance qui ne condamne pas les plus faibles mais utilise leurs capacités de progrès. Un new deal est-il possible au plan mondial ? Je veux en être convaincu.

181. Je devais aux représentants ce large tour d'horizon, car je suis à la tribune d'une assemblée dont la responsabilité est globale, couvrant le monde entier, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, traitant de tous les aspects de l'activité humaine, politique, économique et sociale. Ainsi leur est apparu quelques-uns des principes qui guident la politique de mon pays, qui ont été bien souvent affirmés et dans maintes occasions, et qui le seront encore, avec le calme, l'assurance que nous donnent nos convictions.

182. La politique étrangère de la France est guidée par quelques principes fondamentaux simples; elle est au service de valeurs essentielles, celles qui depuis l'apparition du premier homme ont mis celui-ci au centre des efforts de toute société civilisée ou aspirant à la civilisation, celles qui par conséquent reconnaissent les droits des peuples et ceux des nations, celles enfin qui affirment que la paix est possible par l'équilibre des forces dans la liberté d'expression et la recherche du progrès de tous.

183. Ces principes, la France entend les soutenir, en étroite coopération, en conjonction même, avec ses partenaires de la Communauté européenne, dont elle estime que la consolidation est un élément important pour notre partie du monde et un facteur de prospérité et de paix pour l'ensemble du monde.

184. Cet espoir n'a de chance réelle que si, partout sur cette Terre, les hommes se respectent dans leur diversité, s'ils examinent ensemble leurs difficultés, tentent de construire ensemble l'ordre international et adoptent à cette fin, ensemble, les règles de droit convenables. Je finis ainsi que j'ai commencé, en réaffirmant notre engagement vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies, notre Organisation, et en vous remerciant, Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire général, des orientations que vous avez données dès le début de cette trente-neuvième session.

M. Helgason (Islande), vice-président, prend la présidence.

185. M. IACOVOU (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un grand plaisir que je félicite M. Lusaka à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Son élection est due à la grande estime dont jouit, à juste titre, son pays, ainsi qu'à sa réputation de diplomate expérimenté et accompli comme en attestent des années de travail inlassable au service de son pays, de l'Afrique et de l'Organisation des Nations Unies. Je manquerais à mon devoir si je ne soulignais pas à quel point nous tenons aux liens de longue amitié qui existent entre nos deux pays, la Zambie et Chypre, qui partagent les mêmes principes en tant qu'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés et du Commonwealth.

186. Je tiens également à rendre hommage au Président du Panama, M. Jorge Illueca, qui a présidé la trente-huitième session de l'Assemblée générale avec une grande sagacité et avec des talents diplomatiques incomparables, honorant ainsi son propre pays et l'Amérique latine. A cette occasion, je tiens à réaffirmer l'importance que nous attachons à nos liens solides d'amitié avec le Panama, pays qui s'est toujours fait le champion des droits des petites nations.

187. Je tiens également à souhaiter chaleureusement la bienvenue à un nouvel Etat Membre, le Brunéi Darussalam, et à souhaiter à son gouvernement et à son peuple le bonheur, la paix et la prospérité. Nous

nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec le Brunéi Darussalam tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral.

188. Alors que l'Organisation des Nations Unies s'approche de son quarantième anniversaire, nous ne pouvons que réfléchir aux principes et objectifs élevés qui ont inspiré sa création. Nous sommes également conscients d'avoir accepté ces principes ainsi que les responsabilités assumées par chaque Etat Membre lors de son entrée à l'Organisation. Nous sommes convaincus que les Etats Membres, collectivement et individuellement, réaliseront les nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Alors que nous nous préparons pour cet anniversaire, et que nous faisons des projets, il est d'une importance capitale pour les Etats Membres, conjointement et séparément, de passer en revue à la fois les succès et les échecs de l'Organisation des Nations Unies au cours des quatre décennies qui ont suivi sa fondation.

189. L'étendue actuelle des activités de l'Organisation des Nations Unies va, naturellement, bien au-delà de ce qui avait été prévu il y a 40 ans à San Francisco par les représentants des nations qui ont signé la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies comprend tout un système d'institutions spécialisées, qui élaborent et réalisent des programmes économiques et sociaux, et encouragent les droits de l'homme et les libertés fondamentales ainsi que des politiques et des programmes humanitaires. Toutes ces activités et ces préoccupations ont été très utiles, notamment au monde en développement.

190. Une fois encore, nous pouvons nous enorgueillir du fait qu'en raison des luttes de nos peuples et de nos actions concrètes au sein de l'Organisation des Nations Unies nous avons pu, dans l'ensemble, éliminer le colonialisme. Notre solidarité ici, à l'Organisation des Nations Unies, garantit l'effondrement du colonialisme sous toutes ses formes et manifestations.

191. Il est vrai qu'au cours de cette période nous avons échappé au fléau d'une autre guerre mondiale. Les effets catastrophiques d'une guerre de ce genre nous laissent penser, sans aucun doute, qu'il s'agit là d'un résultat non négligeable.

192. Il faut toutefois déplorer que les conflits régionaux n'aient pas été éliminés. C'est un sombre tableau qui apparaît du fait de situations et de facteurs tels que le recours trop fréquent à la menace ou à l'emploi de la force, à l'intervention armée et à l'occupation, des souffrances humaines dues au déni des droits et des libertés fondamentaux, des inégalités économiques, de la malnutrition et de la famine.

193. De nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies ont traité souvent de telles situations, mais elles demeurent lettre morte. Même les résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité, organe principal chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, ont subi ce sort. En fait, elles ont souvent été ignorées ou rejetées par certains gouvernements. Les résolutions récentes du Conseil de sécurité sur Chypre en sont un exemple.

194. Serait-ce, alors, que l'Organisation des Nations Unies traverse l'une des périodes les plus difficiles de son histoire ? Cela provient-il de son incapacité à prendre des mesures de coercition dans des situations de crise, ainsi que le prévoit la Charte ? Pouvons-nous, en tant que petits pays, espérer que le Conseil de sécurité prendra de telles mesures à l'avenir ?

195. Si cette situation persiste, si elle ne s'améliore pas bientôt, la crédibilité même de l'Organisation des Nations Unies sera alors remise en question. Mais nous ne devons pas nous abandonner au cynisme ou au désespoir. Nous devons persister à rechercher des solutions pacifiques, des solutions fondées sur des principes, dans l'espoir que la justice l'emportera et que l'illégalité sera vaincue. Il est grand temps que toutes les nations expriment, non seulement par des mots et des cérémonies, mais également par des politiques et des actes, leur engagement renouvelé vis-à-vis des obligations qu'elles ont assumées en signant la Charte.

196. Nous devons aspirer à "un avenir durable et tolérable" pour toute l'humanité qui, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [*A/39/1*], ne sera assuré que "si nous réussissons à faire des buts et principes de la Charte des Nations Unies la règle d'or des relations entre les gouvernements et entre les peuples".

197. L'une de nos préoccupations principales est le manque de progrès dans le domaine du désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, car toute absence de progrès sur cette question très importante peut mener à l'affrontement et à la guerre, dont les résultats affecteraient la survie même de la race humaine sur cette planète.

198. En ce qui concerne la situation économique mondiale aujourd'hui, nous nous trouvons en face d'une crise affaiblissante de plus en plus accentuée qui affecte de la manière la plus négative les pays en développement. Les résultats sont bien connus et n'ont pas besoin d'être expliqués en détail. Il suffit de rappeler les faibles taux de croissance, le chômage élevé et l'inflation ainsi que l'endettement extérieur toujours croissant.

199. Les problèmes du système économique mondial sont essentiellement structurels, et l'ordre économique actuel, fondé sur un déséquilibre frappant entre le Nord et le Sud, se caractérise par l'inégalité, la domination et la dépendance.

200. La communauté internationale a le devoir d'agir de toute urgence et résolument pour stimuler le processus des négociations économiques globales débouchant sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il est donc impératif que l'Assemblée générale adopte une attitude avisée et constructive au cours de la session actuelle afin de lancer des négociations globales aussitôt que possible.

201. Je vais maintenant passer à un autre sujet, à savoir la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il ne fait aucun doute que des progrès sensibles ont été accomplis au cours de ces dernières années, notamment dans l'élaboration d'instruments et de normes internationaux visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales ainsi qu'à mettre au point des mécanismes internationaux destinés à superviser l'application des dispositions de tels instruments. Il est cependant décourageant de constater que, en dépit de ces progrès, l'écart est encore très grand entre les objectifs

et la réalité. On assiste à des violations massives, flagrantes et persistantes des droits de l'homme dans diverses parties du monde.

202. Un autre problème important qui se pose au monde aujourd'hui est celui de la population. La Conférence internationale sur la population, qui s'est déroulée à Mexico en août dernier, a déterminé la nécessité pour les gouvernements, les diverses organisations et le système des Nations Unies de mettre au point une nouvelle stratégie en matière de population, comme énoncé dans la Déclaration de Mexico sur la population et le développement[4]. Les recommandations relatives à la poursuite de l'application du Plan mondial d'action pour la population[5] fournissent maintenant un cadre et des directives pour un plan d'action bien coordonné et multidisciplinaire aux échelons national et international, afin de faire face aux préoccupations mondiales suscitées par les problèmes démographiques et de développement.

203. Dès que Chypre eut brisé ses chaînes coloniales et dès qu'elle devint, en 1960, un Etat indépendant, elle s'est ralliée au Mouvement toujours croissant des pays non alignés. Nous avons souscrit aux principes du non-alignement car nous pensions, comme aujourd'hui, qu'ils constituaient le cadre permettant de réaliser les aspirations à la paix, la prospérité et le développement de ses membres. Nous avons agi de la sorte parce que nous étions également convaincus que le Mouvement possédait le pouvoir moral et la volonté politique permettant d'œuvrer à l'élimination de la domination étrangère, de l'exploitation et de l'inégalité et à l'instauration d'un nouveau système de relations internationales.

204. Aujourd'hui, dans un contexte international de tensions croissantes et d'affrontements de blocs, le non-alignement est un facteur stabilisant positif dans la lutte pour la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, le rôle des pays non alignés est d'une importance particulière et leur responsabilité est grande.

205. Je ne voudrais manquer d'exprimer notre gratitude pour l'appui chaleureux et la position de principe du Mouvement des pays non alignés à propos du problème de Chypre. Il convient de remercier particulièrement le groupe de contact des pays non alignés concernant Chypre.

206. La situation critique qui règne au Moyen-Orient nous préoccupe gravement. Le problème du Moyen-Orient, dont le centre est la question de Palestine, persiste depuis des décennies. Pourtant nous sommes aujourd'hui aussi loin d'une solution de ce problème que nous l'étions dans un passé plus lointain. Les droits de l'homme des populations palestinienne et arabe dans les territoires occupés continuent d'être violés. Le peuple palestinien est toujours privé de ses droits légitimes et inaliénables, y compris son droit de créer un Etat indépendant sur la base de la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974.

207. Nous continuons de penser qu'une paix juste et globale dans la région doit être recherchée d'urgence. Il faut respecter strictement le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et exiger le retrait inconditionnel des troupes d'occupation de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967.

208. La grave situation persiste chez notre voisin, le Liban. Nous tenons à réitérer notre plein appui à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité de ce pays. Nous demandons le retrait de toutes les forces israéliennes de son territoire. Nous exprimons l'espoir que le peuple libanais parviendra à la réconciliation nationale, à la paix et à la prospérité et qu'il sera mis fin à toutes les souffrances humaines.

209. Un autre foyer de tension dans notre région réside dans l'affrontement affligeant entre deux pays non alignés, l'Iran et l'Iraq. C'est avec beaucoup d'inquiétude que nous suivons l'évolution de cette guerre entre les deux pays, qui a entraîné de lourdes pertes en vie, des souffrances humaines, des dégâts matériels et des destructions très graves. Nous exprimons l'espoir et le vœu qu'il sera bientôt mis fin à ce conflit si regrettable, et nous exhortons les deux parties à rechercher une solution pacifique, juste et honorable.

210. La situation en Afrique australe reste dominée par la politique d'*apartheid*, de discrimination raciale et d'oppression coloniale, suivie par le régime sud-africain, et par l'agression militaire, les actes de déstabilisation et le sabotage pratiqués par l'Afrique du Sud à l'encontre des Etats africains indépendants voisins.

211. La communauté internationale a dénoncé à l'unanimité et à maintes reprises la politique odieuse d'*apartheid* en tant qu'affront à notre civilisation et à la race humaine. Malgré cela, le régime sud-africain a adopté des stratagèmes constitutionnels, qu'il a accompagnés d'une campagne de propagande massive pour duper la communauté internationale. Les prétendues réformes constitutionnelles ont été expliquées contre le vœu de la majorité écrasante de la population et elles excluent les 24 millions de Noirs sud-africains de toute forme de participation politique.

212. Nous souscrivons pleinement à la résolution 38/11 de l'Assemblée générale. Nous adhérons pleinement à la résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité, qui rejette la nouvelle constitution du régime de Pretoria, la déclarant nulle et non avenue.

213. Par ailleurs, nous exprimons notre solidarité avec le peuple opprimé de l'Afrique du Sud et notre appui à la lutte qu'il mène. Nous sommes profondément préoccupés par la persistance avec laquelle l'Afrique du Sud poursuit son occupation coloniale illégale et son exploitation de la Namibie et refuse de mettre en œuvre le Plan des Nations Unies énoncé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous rejetons vigoureusement les tentatives qui sont faites pour lier l'indépendance de la Namibie à des questions qui n'ont aucun rapport avec elle.

214. Nous appuyons entièrement le droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale dans une Namibie unie. Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et du Mouvement des pays non alignés, Chypre apportera tout l'appui possible au peuple de la Namibie dans la lutte héroïque qu'il mène pour la libération de son pays, sous la direction de la South West People's Organization, son représentant authentique et légitime.

215. Un autre problème qui n'est toujours pas résolu dans le continent africain est celui du Sahara occiden-

tal; c'est un problème qui, depuis 1975, préoccupe gravement la communauté internationale. Nous espérons ardemment que le peuple sahraoui pourra exercer librement son droit à l'autodétermination. Les résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés et de l'OUA doivent être acceptées par toutes les parties concernées afin d'être appliquées immédiatement dans l'intérêt de tous.

216. La détérioration de la situation en Amérique centrale représente une grave menace à la paix, non seulement dans la région mais aussi sur le plan international. Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire et urgent d'entamer un dialogue et d'intensifier les efforts en vue de parvenir à une solution politique et négociée des problèmes de la région.

217. Nous tenons à exprimer l'anxiété que nous éprouvons au sujet du Nicaragua, membre actif du Mouvement des pays non alignés. Nous espérons sincèrement que les efforts du Groupe de Contadora contribueront de façon positive au règlement négocié des conflits d'Amérique centrale. Nous espérons que ces efforts, allant de pair avec la volonté politique positive de toutes les parties intéressées, aboutiront à l'instauration de la paix afin que les Etats de la région puissent se concentrer sur la tâche urgente de leur développement.

218. A ce stade, nous voudrions réitérer notre position ferme selon laquelle la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats doivent être pleinement respectées et l'ingérence étrangère, l'intervention ainsi que les tentatives ouvertes ou cachées de déstabilisation abandonnées. Il est extrêmement important que soit respecté le droit souverain des peuples des pays de la région de choisir librement leur système politique, économique et social.

219. Le problème chypriote, problème international majeur, est certes bien connu de l'Organisation mondiale; mais c'est aussi une question à propos de laquelle l'Assemblée générale s'est prononcée à maintes reprises par le biais de résolutions, notamment la résolution 3212 (XXIX), adoptée à l'unanimité par les Etats Membres, y compris la Turquie, la dernière étant la résolution 37/253. Ces résolutions, de même que celles du Conseil de sécurité, restent lettre morte; ainsi, l'occupation d'une partie du territoire de la République de Chypre se poursuit et elle est la source de toutes les illégalités.

220. La question de Chypre a encore été débattue, en mai 1983 à l'Assemblée, et en novembre 1983 et mai 1984 au Conseil de sécurité. Comme on le sait bien, la raison pour laquelle on a eu recours au Conseil en novembre 1983 a été la tentative illégale des dirigeants chypriotes turcs de déclarer unilatéralement l'indépendance de la partie occupée de Chypre. Par sa résolution 541 (1983), le Conseil a affirmé que cette prétendue déclaration d'indépendance était nulle et non avenue et a demandé qu'elle soit annulée.

221. Entre janvier et mars 1984, le Secrétaire général a pris une autre initiative pour tenter de sortir de l'impasse. Cette initiative a connu le même sort que les précédentes, et pour les mêmes raisons. Le Gouvernement chypriote l'a acceptée d'emblée et encouragé le Secrétaire général à aller de l'avant. Pourquoi cette initiative a-t-elle échoué et qui est responsable de cet échec ? Cela ressort clairement du rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité le 1er mai 1984[6]. Alors que le Secrétaire général menait son initiative, les actes illégaux se poursuivaient et s'intensifiaient. A la suite de cela, le Conseil a été convoqué et, par sa résolution 550 (1984), a demandé que soient immédiatement rapportées toutes les mesures sécessionnistes et que le problème soit réglé pacifiquement, conformément à la Charte des Nations Unies.

222. Au mois d'août dernier, le Secrétaire général, dans un nouvel effort pour trouver une solution au problème de Chypre, a lancé une nouvelle initiative à Vienne. Cette initiative a connu une nouvelle phase avec les pourparlers de rapprochement, tenus à un niveau élevé et dont la première série s'est terminée la semaine dernière. Les pierres d'achoppement et les difficultés du passé, bien connues de tous les représentants, existent toujours. Il a été convenu qu'une deuxième série de pourparlers de rapprochement commencera le 15 octobre prochain, et l'on ne peut guère en dire plus à ce sujet. Nous nous réservons le droit, nous nous y sentons même obligés, d'informer amplement l'Assemblée de l'évolution des choses le moment venu. Qu'il suffise pour l'instant de souligner qu'une solution peut être trouvée si la notion de partition est abandonnée par la partie turque et si une volonté de respecter les dispositions des résolutions de l'Organisation des Nations Unies se manifeste.

223. Le Gouvernement chypriote, comme toujours, a pleinement appuyé et continue d'appuyer cette initiative toute récente du Secrétaire général et tient à exprimer à celui-ci sa gratitude.

224. Le Gouvernement de la République de Chypre est pleinement attaché à une solution pacifique du problème chypriote en conformité avec les principes de la Charte des Nations Unies et ses résolutions sur Chypre ainsi qu'avec les accords de haut niveau de 1977 et de 1979[7]. De même, il ne relâchera pas ses efforts pour préserver et garantir la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et le non-alignement de la République et pour mettre fin à l'occupation d'une partie de son territoire.

225. En demandant à l'Assemblée générale d'user de toute son influence, qui est considérable, en faveur d'une solution juste du problème chypriote, nous sommes convaincus que cela non seulement aura un effet positif pour la préservation de l'intégrité territoriale d'autres petits Etats mais renforcera également la crédibilité et l'efficacité de l'Organisation mondiale.

226. En permettant aux visées sécessionnistes contre Chypre de réussir ou même en les tolérant plus longtemps, on compromettrait de façon permanente l'avenir des Etats multicommunaux, multiraciaux et multiconfessionnels. C'est pourquoi nous sommes persuadés que les membres de l'Assemblée continueront d'intensifier leurs efforts en faveur de Chypre jusqu'à ce qu'elle ait gain de cause. Nous leur en sommes reconnaissants.

La séance est levée à 13 h 15.

NOTES

[1] E/CN.4/1984/72.

[2] Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1er août 1975.

[3] Deuxième Convention Afrique-Caraïbes-Pacifique-Communauté européenne, signée à Lomé le 31 octobre 1979. Pour le texte, voir *Le Courrier*, ACP-CEE, n° 58, novembre 1979.

[4] Voir *Rapport de la Conférence internationale sur la population, 1984* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.XIII.8 et rectificatif), chap. I, sect. A.

[5] *Ibid.*, sect. B.

[6] *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1984*, document S/16519.

[7] *Ibid., trente-deuxième année, Supplément d'avril, mai et juin 1977*, document S/12323, par. 5, et *ibid., trente-quatrième année, Supplément d'avril, mai et juin 1979*, document S/13369 et Add.1, par. 51.